

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - AVRIL 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ La préparation des législatives - Projet avorté de référendum constitutionnel.....	4
▶ Diplomatie.....	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	8
▶ Justice, conditions carcérales.....	12
▶ Gouvernance.....	13
▶ Politique migratoire, traite.....	17
▶ Santé, handicap.....	18
▶ Education, droits des enfants.....	19
▶ Droits des femmes.....	19
▶ Médias.....	20
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	21
▶ Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement.....	21
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	24
▶ Economie.....	26
▶ Social.....	27

POLITIQUE

01/04 - Les futurs députés seront mis au régime sec. Le gouvernement entend réduire les dépenses de l'Assemblée nationale. La solution consistant à réduire le nombre de députés a été écartée, ils seront toujours 151, soit un pour 300 000 habitants. En revanche les élus de la prochaine législature devront dire adieu à quelques privilèges souvent dénoncés : bons d'essence, frais de déplacement, crédits téléphone... L'Assemblée, pas plus que le Sénat, n'a été très productive lors de la dernière législature. L'absentéisme a été exceptionnellement fort, les projets de lois adoptés à la sauvette, sans discussion. Quant au Sénat, il est menacé de suppression par un projet de réforme constitutionnelle évoqué par Andry Rajoelina lors de sa campagne électorale.

17/04 - Une tentative destitution du président du Sénat, Rivo Rakotovoao, refait surface. Plus de la moitié des membres de la Chambre haute appellent à la convocation d'une session extraordinaire. L'ancien président du HVM n'aurait pas de capacité d'écoute, regrette un sénateur pour motiver cette demande qui passerait par le renouvellement du bureau de l'assemblée. Après la démission forcée d'Honoré Rakotomanana à la présidence du Sénat, en 2017, Rivo Rakotovoao, choisi comme future intérimaire de la présidence après la démission du président-candidat, avait été élu avec 52 voix sur 55 présents. A l'époque, Rivo Rakotovoao était le candidat unique présenté par le HVM, devenu un parti fantôme depuis la victime de Mapar d'Andry Rajoelina. Pour *Midi*, le parti HVM risque de ne pas survivre à la sévère défaite subie lors de la présidentielle et au départ de son président fondateur qui n'a obtenu que 8 % des suffrages exprimés. Pour les législatives du 27 mai, aucune candidature n'a été enregistrée sous les couleurs du HVM. La plupart de ses leaders ou anciens leaders ont déjà quitté le navire. Pour *L'Express*, **cette fronde des élus HVM serait une manœuvre destinée à convaincre le chef de l'Etat de les laisser achever leur mandat avant d'envisager la suppression de la Chambre haute**, mesure annoncée dans son programme électoral. Selon la Constitution, les sénateurs HVM s'exposent à une déchéance s'ils dévient de la ligne de conduite de leur groupe parlementaire mais Andry Rajoelina ne pourrait que trouver son compte à la convocation d'une session extraordinaire par voie d'ordonnance pour disposer d'une assemblée qui aurait tourné la page du parti présidentiel HVM.

01/04 - La nomination des gouverneurs de région dans l'incertitude. Les 22 chefs de région nommés par le pouvoir HVM ont été limogés le 20 février et provisoirement remplacés par des intérimaires. La nomination

des gouverneurs nécessiterait préalablement une révision de la Constitution, une consultation qui n'est pas à l'agenda du gouvernement. En se conformant à l'esprit et à la lettre de la Constitution, un gouverneur régional serait le chef d'une collectivité territoriale décentralisée et donc une personnalité élue au suffrage universel. La nomination des gouverneurs ne serait donc pas conforme à la Loi fondamentale.

02/04 - Une centaine de partis voués à disparaître. Le ministère de l'intérieur compte entamer le processus de radiation des partis politiques qui ne se conforment pas à la loi. Pour éviter la radiation, un parti doit notamment réaliser un congrès national au moins tous les cinq ans. Il doit également procéder à une déclaration annuelle d'existence auprès du ministère de l'intérieur. Outre le siège du parti, le nom et l'adresse de ses membres doivent figurer dans la déclaration. Nombre des partis qui risquent d'être radiés n'auraient même pas de siège social. La radiation est une procédure prévue par un texte de 2011. Le ministère dénombre actuellement 213 partis politiques, 18 de plus qu'en 2018. Une centaine d'entre eux pourraient être concernés par la suppression s'ils ne parviennent pas à régulariser leur situation d'ici fin avril. Ces partis étaient concernés par cette mesure depuis 2011 mais pour diverses raisons le ministère ne l'avait pas encore mise en application.

05/04 - Lors de la rencontre avec le couple présidentiel, la diaspora malgache au Sénégal a émis le souhait d'obtenir le droit de vote pour les élections, notamment présidentielles. Un droit qui a toujours été refusé par les régimes successifs sous prétexte de difficultés techniques.

05/04 - Christian Ntsay : les municipales devraient avoir lieu courant octobre. Même si les élections municipales n'ont pas été intégrées dans les sujets de discussions du « *Groupe de discussion stratégique* » avec les bailleurs de fonds, le gouvernement reste disposé à les tenir cette année, comme le prévoit la Constitution. La loi de finances rectificative qui va être adoptée par la nouvelle Assemblée devra prendre en compte ce besoin de financement.

06/05 - Les membres du gouvernement soumis à des contrats de performance. Il leur est demandé « *d'orienter les ressources de l'État vers les initiatives qui ont le plus d'incidences positives sur la vie des concitoyens. Pour cela ils doivent assurer de façon efficiente la gestion budgétaire et financière de leur département. Toutes les initiatives respectueuses de procédures et règles financières en vigueur doivent être prises pour éviter la gabegie et les détournements des deniers publics. Il est également de leur devoir de dénoncer tout cas suspect et se séparer de tout collaborateur impliqué dans des actes de corruption ou de mauvaise gestion* », est-il précisé dans un communiqué. Il est demandé à chaque membre du gouvernement d'assurer un suivi tous les 30 jours et de communiquer au président de la République et au premier ministre les progrès réalisés par rapport aux engagements souscrits.

06/05 - Le rapport des comptes de campagne du candidat Andry Rajoelina pour le 2e tour de la présidentielle a été déposé auprès de la Commission de Contrôle du Financement de la Vie Politique (CCFVP). Pour le premier tour, 16 candidats sur les 34 en lice se sont pliés à cette obligation. Les textes électoraux prévoient que la CCFVP puisse saisir les juridictions compétentes si elle constate des éléments constitutifs d'infraction financière aux fins de financement d'une campagne électorale. Pareillement, pour des faits susceptibles de constituer une infraction pénale. Mais la Commission est démunie de toute prérogative contraignante et de sanction à l'encontre des candidats qui ne déposent pas leurs comptes.

17/04 - Marc Ravalomanana n'a pas déposé son compte de campagne dans les délais requis pour les finalistes de la présidentielle. « *Ça veut dire que même au plus haut sommet de l'État, il y a une réticence à respecter scrupuleusement ses engagements et les dispositions de la loi* », analyse Rado Milijaona, président de la CCFVP.

25/04 - La Mission d'observation électorale de l'UE a présenté son rapport final et ses recommandations sur l'élection présidentielle du 7 novembre. Le chef des observateurs et membre du Parlement européen, Cristian Preda, a jugé positif le déroulement du scrutin et a salué la sagesse du candidat Ravalomanana qui a accepté les décisions de la HCC à l'issue du 2e tour. Ses principales recommandations portent entre autres sur « *la mise en œuvre de l'institutionnalisation du statut de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale par l'activation du statut du chef de l'opposition au bureau de l'Assemblée nationale* », la révision de « *la loi pour réglementer les sources de financement de la campagne en temps utiles et établir un plafond de dépenses pour les candidats* ». L'UE préconise « *l'application des sanctions proportionnelles et dissuasives en cas de non-respect de la loi* », comme les « *activités de campagne électorale en dehors du délai légal.* » Elle recommande de « *conférer à la CENI le statut d'institution tel que prévu dans la Constitution, ainsi que de la rendre responsable de fixer le calendrier électoral afin de lui garantir une plus grande indépendance* », de « *renforcer l'indépendance et les moyens de fonctionnement et de visibilité des Commissions électorales de districts et communales et de réaliser une étude de faisabilité du fichier électoral portant sur la mise en place d'un système de délivrance de cartes nationales d'identité dont l'impact portera aussi sur*

la confections de listes électorales fiables et inclusives. » Elle propose en outre de « mettre en place la **Haute autorité de la communication médiatisée** tout en garantissant son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. Par ailleurs, il faudrait renforcer ses capacités opérationnelles, juridiques et techniques pour lui permettre d'accomplir pleinement son rôle de régulateur » et d'« envisager l'**introduction de mesures incitatives pour les positions électives des femmes** et mettre en place des mesures additionnelles pour assurer l'**efficacité du suivi et de l'évaluation de ces mesures par la CNIDH** ou une entité à définir. »

Pour l'ambassadeur de l'UE, Giovanni di Girolamo la question du référendum est une affaire interne :
« On suit cela avec attention mais toujours dans le respect de la souveraineté de Madagascar. Il y a des opinions différentes mais ce n'est pas à nous de juger à ce stade »

06/04 - Le Conseil économique, social et culturel (CESC) prévu par la Constitution sera mis en place avant fin mai, annonce Fleury Razafindrazaka, président de l'organisation de la société civile « *Mijoro Mandroso* » (Mima). Le CESC est appelé à jouer « le rôle d'interface », pour reprendre les termes de son président. « Il incombera au CESC de transmettre, aux autorités étatiques, les aspirations du peuple. (...) Il sera en mesure de formuler des avis, des recommandations à partir de la base, et ce de manière légale. »

09/04 - La Russie aurait influencé l'élection présidentielle à Madagascar, selon la BBC¹. Selon la station britannique six candidats ont touché de fortes sommes d'argent de la part d'une dizaine d'hommes d'affaires russes, dont au moins un, Andrei Kramar, est connu comme étant un proche de Vladimir Poutine. Ces ressortissants russes sont arrivés groupés dans la Grande île bien avant le début de la campagne. Ils ont misé sur six candidats avec un pacte clair : celui qui arrivera en tête bénéficiera du soutien des cinq autres. L'un de ces candidats, le pasteur Mailhol, a fait des révélations à la BBC. Il reconnaît avoir touché plusieurs dizaines de milliers d'euros, notamment pour régler la caution exigée des candidats, sans révéler le montant exact dont il a bénéficié. Le candidat Jean Omer Beriziky confirme la démarche. « Je pense qu'ils ont approché plusieurs candidats, y compris moi. Ils m'ont demandé si j'étais prêt à ouvrir la diplomatie malgache vers d'autres horizons. J'ai répondu oui, bien évidemment. Et ils ont dit : nous allons vous aider », soutient l'ancien premier ministre. Ce dernier livre même le montant promis par ces ressortissants russes : « À peu près deux millions de dollars. Ils ont même dit que c'était insuffisant. Qu'ils allaient donner un peu plus ». Les journalistes ont approché Andry Rajoelina, lequel a refusé de les recevoir. Ils seraient même parvenus à filmer quelques-uns de ces Russes sur une visite de chantier ou dans des meetings. La journaliste Gaëlle Borgia évoque une « opération systématique et coordonnée. » Pour France TV info, « la question est de savoir dans quel but la Russie a graissé la patte des politiciens malgaches. Il va sans dire que toute la Grande île aura désormais l'œil rivé sur le moindre contrat russe à venir. »

Le site 2424.mg écrit : « Des poupées russes ont donc été envoyées pour financer des candidats à Madagascar ? Mais dans quelle optique ? Il semblerait que les consignes soient claires, à savoir que les bénéficiaires de ces 'subventions électorales' soient 'à disposition' [pour exécuter] ° des ordres donnés. Il faut noter que la poupée russe s'est particulièrement montrée ouverte à l'époque du régime Rajaonarimampianina, avec un réchauffement fulgurant de la diplomatie quelques mois avant la présidentielle. Fruit du hasard ? (...) Rappelons-nous que trop souvent, en géopolitique, rien n'est gratuit. »

17/04 - La Commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFVP) compte se pencher sur les comptes des candidats qui ont bénéficié de financements d'hommes d'affaires russes proches du Kremlin, comme l'a révélé l'enquête de la BBC. L'ancien premier ministre Omer Beriziky et le pasteur Mailhol en font partie. Il n'est pas démontré qu'Andry Rajoelina ait été financé par ces hommes d'affaires mais le pasteur Mailhol et la directrice de campagne d'Omer Beriziky affirment que ces derniers l'ont aussi soutenu.

12/04 - Lancement officiel de la reprise des travaux de reconstruction du Rova de Manjakamiadana, deux mois et demi après le culte œcuménique organisé au temple FJKM attenante au palais royal. « La réhabilitation de ce palais représente le symbole de la souveraineté nationale, de l'unité nationale et du patriotisme », a déclaré Andry Rajoelina. Le Rova, réduit en cendre par un incendie criminel le 7 novembre 1995, sera remis en état d'ici la célébration du 60e anniversaire de l'indépendance, le 26 juin 2020, a réitéré le président de la République. La ministre de la communication et de la culture, Lalatiana Rakotondrzafy, a fait savoir que « les travaux vont être financés par l'Etat car ce palais représente notre souveraineté nationale. » Une partie des travaux sera financée par la famille Rajoelina. Les appels d'offres seront lancés incessamment. Une fois les travaux achevés, l'État compte demander l'inscription du site au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour L'Express, « aux yeux des analystes, l'acte du président de la République revêt une portée politique. Il pourrait s'agir d'une opération séduction de la noblesse et de la bourgeoisie des Hautes Terres. Étant donné la conjoncture électorale, avoir les faveurs de la bourgeoisie ou de la classe influente à Antananarivo et plus largement dans la région Analamanga, serait un atout. » Une partie non négligeable de l'opinion des Hautes Terres

¹ Voir le reportage de la BBC : <https://www.koolsaina.com/bbc-russie-influence-lobbying-elections-presidentielles-madagascar/>
Voir l'article du Monde – Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/77/29/448497/123314045.pdf>

resterait en effet hostile au chef de l'Etat. Et le quotidien de poursuivre : « *Après son investiture constitutionnelle, Andry Rajoelina veut maintenant bénéficier de la bénédiction des rois et reines pour bien asseoir son pouvoir. Une manière également de concrétiser la continuité de l'État et d'effacer dans la mémoire des Tananariviens toute trace de Ravalomanana, son meilleur ennemi. On doit à l'ancien président Marc Ravalomanana la première phase de réhabilitation de Manjakamiadana de 2006 à 2009, au prix d'une contribution volontaire des citoyens et des entreprises. La deuxième phase devait commencer en 2009 mais le coup d'État a mis entre parenthèses les travaux. (...) En attendant la concrétisation de l'IEM, Andry Rajoelina offre de l'ersatz pour combler le vide. Entre temps, il reprend les projets de son prédécesseur et s'amourache avec les bailleurs de fonds lesquels n'ont d'yeux que pour lui. Le discours semble avoir complètement changé. Lors du dernier débat télévisé durant la campagne présidentielle, Andry Rajoelina avait affirmé ne pas compter sur les bailleurs de fonds pour réaliser l'IEM mais miser sur les ressources nationales. Les déplacements à l'étranger, jugés dispendieux sous la présidence Rajaonarimampianina, sont devenus extrêmement nécessaires* », écrit L'Express qui se demande si la restauration des sites en ruine doit occuper la priorité face aux urgences du moment.

14/04 - La société civile se dit inquiète de l'annonce faite par Andry Rajoelina qu'une partie des frais de restauration du Rova sera prise en charge par sa famille. C'est un bâtiment public d'une grande importance nationale, a réagi Mbolatiana Raveloarimisa, fondatrice de Wake Up Madagascar. Or on ne sait pas qui a eu droit au marché public. On n'a pas vu non plus l'appel à manifestation d'intérêt public. Quel est le montant de cette restauration ? Avec quel argent ? Les procédures ont-elles été respectées ? Autant de questions et un manque de transparence qui suscitent l'inquiétude. La restauration du Palais de la Reine ne figurait pas parmi les promesses de campagne du candidat Rajoelina.

« *Le président prendra en charge les travaux de reconstruction du petit Palais en bois, à titre de contribution citoyenne. Pour le Palais de la Reine, il y aura un appel d'offres comme dans les marchés publics* », a précisé la ministre de la culture, Lalatiana Rakotondrazafy.

20/04 - Marc Ravalomanana dresse un bilan négatif de cent jours du président Rajoelina. Il accuse le pouvoir de ne pas traiter les questions prioritaires pour le pays et sa population, notamment la lutte contre l'insécurité croissante qui trouve sa source dans la pauvreté généralisée. Il déplore également la nette régression du taux de scolarisation et affirme avoir constaté sur le terrain « *un non-respect de la dignité humaine* ». L'ancien président constate toutefois que la lutte engagée contre la corruption est encourageante. Il exhorte le pouvoir à mieux négocier avec les bailleurs de fonds et à « *prioriser les travaux qui peuvent apporter un intérêt commun à la population.* »

29/04 - Le chef de l'Etat a organisé un grand meeting au stade de Mahamasina pour célébrer ses 100 jours au pouvoir. « *Autant sur la forme, le décorum, le geste, le ton que sur le verbe, la cérémonie a rappelé ses heures de campagne* », note L'Express « *C'est comme s'il était toujours en campagne. C'est comme s'il était encore, dans une position où il devait convaincre un électorat* », jugent des observateurs. « *Jeune, dynamique, visionnaire, patriote* », des mots qui ont fait mouche auprès de ses partisans durant la campagne électorale, et qu'il a réitérés. Au lendemain de l'avis négatif rendu par la HCC, Andry Rajoelina a réaffirmé son intention de procéder le moment venu à un référendum pour la mise en place de gouvernorat et la suppression du Sénat. En réponse à ses détracteurs, il a, entre autres, annoncé des acquisitions d'hélicoptères ou encore d'avions porteurs de troupes, et ce avant la fête nationale. Le volet sécurité a, probablement, constitué l'un des secteurs dans lesquels, la nouvelle administration a été relativement active durant la période. Le président a ainsi souligné le démantèlement d'un réseau de kidnappeurs et l'augmentation du nombre de bovidés volés restitués à leurs propriétaires. 53 commanditaires ou acteurs de kidnappings auraient été arrêtés depuis sa prise de fonction. Le salaire minimum (SMIG) passera à 200 000 Ariary soit 50 euros. Une augmentation importante puisqu'il était auparavant de 42 euros. Une autre annonce importante est la baisse du prix des carburants. Le président s'est dit prêt à engager un bras de fer avec les compagnies pétrolières qui réalisent, selon lui, des marges abusives. Le litre de super coûte un euro, ce qui est énorme au regard du niveau de vie moyen et les tarifs pratiqués par la Jirama, très dépendante encore des centrales thermiques, sont prohibitifs. Andry Rajoelina a également confirmé l'achat de 200 véhicules 4X4 supplémentaires pour les forces de sécurité et de 3 à 5 hélicoptères.

L'Alliance Voahary Gasy (AVG) déclare au sujet de la protection de l'environnement : « *L'actuel régime a beau avoir 100 jours à son actif, aucun dossier sensible sur les divers trafics, essentiellement de bois précieux n'a encore été instruit* ».

► La préparation des législatives - Projet avorté de référendum constitutionnel

02/04 - Précampagne législative - La CENI contredit la HCC. À l'exception d'une incitation au vote, la CENI donne carte blanche aux candidats pour la précampagne. Une déclaration différente du récent communiqué

de la HCC. « Pendant la précampagne, tous les moyens sont autorisés pour informer le public sur un candidat. Toutefois, il est formellement interdit d'inciter les électeurs à voter en sa faveur », précise une vidéo diffusée sur la page Facebook de la CENI. Un récent communiqué de la HCC appelait pourtant les candidats de « faire preuve de conduite exemplaire en matière de respect de la législation et de la réglementation en vigueur », en interdisant notamment « toutes les activités publicitaires dans les différents médias audiovisuels, écrits et électroniques ».

Pour L'Express, à l'instar de l'élection présidentielle, la précampagne en vue des législatives devient hors de contrôle. « En l'absence de balises législatives claires et précises, les prétendants rivalisent de stratégies de communication pour affirmer leur présence sur terrain », écrit le quotidien. Certains candidats vont jusqu'à s'adonner à l'organisation de compétitions sportives ou d'opérations caritatives.

11/04 - La CENI et la HCC montent au créneau face à la campagne électorale avant l'heure. Jean Eric Rakotoarisoa, président de la CENI, a notamment averti les candidats aux élections législatives qui entrent en campagne avant la date d'ouverture, fixée au 6 mai. « Ne vous étonnez pas si vous allez être disqualifiés d'office. » Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, a rappelé que les fonctionnaires candidats doivent démissionner de leur poste ou prendre une disponibilité, conformément à la loi. « L'utilisation des matériels de l'État ou l'obligation des fonctionnaires à voter pour un candidat est également interdit par la loi », a-t-il souligné.

16/04 - La CENI insiste sur la neutralité de l'administration. Elle « entend et constate » des faits allant à l'encontre des dispositions de la loi sur le régime général des élections et des référendums, selon les termes de son vice-président, Thierry Rakotonarivo. « Des fonctionnaires dont la candidature est approuvée continuent d'utiliser les moyens publics. D'autres veulent déposer leur démission mais elle est refusée par leurs supérieurs hiérarchiques. Et bien d'autres encore, indique-t-il. Les agents de l'Etat, les services publics et les diverses directions publiques ne peuvent ni faire de la propagande pour tel ou tel candidat, ni utiliser les prérogatives de puissance publique, les biens publics et/ou les deniers publics pour faire élire un candidat. Aucun candidat ne peut s'affirmer être le candidat de l'Etat ou soutenu par le président de la République. » Le non-respect de toutes ces dispositions légales entraîne « la disqualification » des candidats récalcitrants, poursuit Thierry Rakotonarivo.

03/04 - La société civile en faveur de la publication de sondages d'opinion. Pour les législatives, l'Observatoire des élections Safidy recommande l'autorisation de la publication à travers les différents médias des résultats de sondages d'opinion, directement ou indirectement liés aux élections, ainsi que les études et commentaires journalistiques qui s'y rapportent.

04/04 - Le Comité paritaire chargé de l'élaboration de la Charte de bonne conduite en période électorale, refait surface. Après celle de l'élection présidentielle, une autre charte, destinée aux candidats à la députation, est en cours d'élaboration. L'objectif est d'instaurer une atmosphère d'apaisement tout au long du processus, indique le vice-président du CFM, Gérard Ramamimampionona. La Charte devrait lister les gestes et les propos qu'il faut éviter en période pré-électorale, pendant et après le vote. Les noms de signataires seront publiés au niveau de chaque district.

13/04 - Les 12 entités qui composent le Comité paritaire pour la Charte de bonne conduite des candidats ont élaboré la Charte « Toky Nomena » (« Parole donnée ») dont l'objectif est de restaurer la dignité des élus au sein du Parlement. La structure du « Toky Nomena » est similaire à celle de la Charte élaborée pendant les élections présidentielles. Ont été répertoriés les normes et les comportements corrects et méritoires, représentant les engagements, au nombre de 29, déployés avant, pendant et après le scrutin. Pour organiser la collecte des adhésions qui se fera sur les 119 circonscriptions, une coopération est prévue avec les entités du Comité qui y disposent de démembrements : la CENI, le CFM, le Bianco, le mouvement Rohy et Justice et Paix. Les candidats auront jusqu'au 5 mai, veille du début de la campagne électorale, pour adhérer à la Charte. Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, a signifié que les candidats aux législatives ont le devoir de signer et d'adhérer à cette charte : le fait d'accepter ce « dina » signifie qu'ils s'engagent à respecter leurs électeurs. Lors de la présidentielle, une dizaine de signataires sur les 36 en lice avaient répondu à l'initiative de la société civile.

04/04 - L'ambassade de Norvège, l'un des principaux partenaires de Madagascar pour le financement des élections, dans le cadre du projet SACEM, évoque la nécessité d'avoir un chef de l'opposition à l'issu des législatives. « Pour l'intérêt supérieur du peuple malgache, il faut une opposition légalement constituée », a-t-elle fait savoir. La Constitution prévoit d'ailleurs l'attribution d'un poste d'un vice-président de l'Assemblée nationale au chef de l'opposition. Il doit en outre présider au moins l'une des commissions.

11/04 - Peu de femmes candidates aux législatives. Elles ne sont que 126 sur 803 candidats. Lors d'un atelier d'échange et d'information des participantes aux élections, le ministre de l'intérieur a fait part de sa

déception car selon lui une importante présence féminine à la Chambre basse pourrait avoir un impact positif pour le développement du pays. Les femmes considèrent encore trop souvent que la politique est le domaine réservé des hommes.

17/04 - D'après le SeFaFi, outre le pouvoir et les honneurs, nombre de candidats recherchent les bénéfices matériels liés à la fonction de député². « Pour mettre un terme aux marchandages récurrents, il conviendra de fixer clairement l'ensemble des avantages reconnus aux parlementaires, avant la prochaine élection et pour toute la durée de la législature. Car il est inacceptable, et malsain, que les élus décident par eux-mêmes du montant de leur rémunération globale », juge l'Observatoire. S'agissant du profil des candidats, il écrit : « on y trouve de tout : des farfelus, des parvenus et des opportunistes ; des criminels couverts par leur immunité parlementaire et des entrepreneurs véreux ; on y rencontre même des gens sérieux et compétents, mais les électeurs si souvent abusés sauront-ils les reconnaître ? ». Le grand nombre des candidats « indépendants » (515 sur 803), témoigne de l'affaiblissement des partis et de la montée de l'individualisme en politique. Le SeFaFi déplore également que « le nomadisme politique soit devenu le sport favori de nombreux spécialistes du 'retournement de veste' ». Les députés, volontairement ou non, ne remplissent pas leurs responsabilités. Il ne leur revient pas de paver des rues, d'équiper des écoles, d'installer des bornes fontaines ou d'offrir des ballons de foot et des couvertures. Ces actions n'ont rien à voir avec leur fonction. De plus, elles ne sont pas financées sur leurs fonds propres mais sur des fonds mis à disposition par l'Assemblée, même s'ils se gardent bien de le mentionner, tacle *Midi*. Le SeFaFi constate qu'au fil de la législature écoulée la durée des travaux en séance plénière n'a fait que diminuer.

17/04 - CENI : une vingtaine d'agents remerciés pour conflit d'intérêt. Une enquête a apporté la preuve d'immixtions entre des candidats aux législatives et des agents électoraux. Ces agents étaient en fonction dans les démembrements de la Commission au niveau des Commissions électorales de district et les Commissions électorales régionales. « La CENI sera intransigeante sur la question de la neutralité », a martelé le vice-président de cet organe de gestion électorale. « Il est malheureux de constater que des candidats aux législatives font pression et intimident des agents des démembrements de la CENI », a-t-il également déploré.

18/04 - La CENI croule sous les plaintes de mauvais agissements de responsables locaux. Une situation qui serait due aux pressions qui s'exercent sur eux. Selon un commissaire électoral, « Les fortes pressions » subies les amèneraient à agir de manière partielle. Cette situation aurait prévalu dès la confection de la liste électorale. « Nous avons constaté que dans certaines localités le nombre d'électeurs a augmenté jusqu'à 100 %. Après vérification, il s'avère que des données n'étaient pas avérées », affirme le vice-président de la CENI. Ce qui expliquerait le nombre élevé de retranchements effectués par la Commission avant l'arrêté de la liste. Les pressions concerneraient également la composition des membres des bureaux de vote. Des pressions financières sont aussi dénoncées. Partisans du pouvoir, opposants et même indépendants useraient des moyens à leur disposition pour faire pression sur les autorités étatiques et électorales locales, jusqu'à les corrompre.

20/04 - Les élections législatives du 27 mai seront combinées à un référendum constitutionnel. Le délai de 90 jours n'est pas requis pour la convocation des électeurs à un référendum constitutionnel, précise *Midi*, qui déplore cette annonce inattendue et précipitée. Le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, juge que le jumelage avec les législatives est réalisable sur le plan technique si des moyens financiers sont mis à sa disposition. Les modifications de la Constitution soumises au vote porteraient sur la décentralisation et le transfert de compétences aux futurs gouverneurs de région. On ignore si le projet de réforme intègre la suppression du Sénat. Certains membres de la société civile, comme ceux de la plateforme Rohy, dénoncent l'empressement de l'Etat à organiser un référendum constitutionnel, sans consultations et discussions préalables avec la société civile et les partis politiques.

23/04 - Pour Marc Ravalomanana et son parti TIM, les autorités ne respectent pas la Constitution en appelant à ce référendum puisqu'elle exige que le projet de loi doive d'abord être approuvé par les trois quarts des membres du Parlement. Mais Madagascar n'a plus de Chambre basse, le mandat des députés ayant expiré le 5 février. Ils ont donné au chef de l'Etat le pouvoir de légiférer par ordonnance pour un temps limité et un objet déterminé. L'ancien président regrette aussi l'absence de concertation avant la rédaction de ce projet de loi. Il déclare en outre : « J'ai appelé les représentants des autres pays ici, notamment l'UE et l'UA. Ils m'ont répondu que ce référendum est comme tombé du ciel et que ce n'est pas prévu dans le programme des élections qui arrivent. », largement financées par la communauté internationale. Selon les explications de la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy, cette initiative s'inscrit dans la concrétisation des promesses présidentielles, notamment par rapport à la suppression du Sénat et à la mise en place d'une décentralisation effective. « Andry Rajoelina a promis durant la campagne électorale

² Cf. Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/55/43/448497/123373737.pdf>

la suppression du Sénat (...), cela faisait partie de ses promesses. Les 25 milliards d'ariary alloués au fonctionnement du Sénat serviront à construire des universités dans chaque région. Qui choisit-on ? Les milliers des jeunes qui seront avantagés grâce à ces universités ou les 63 sénateurs ? », s'est-elle interrogée sur sa page Facebook. La réforme vise également à mettre en place des gouvernorats de région chargés de mettre en œuvre les projets de développement. La suppression des provinces, échelon inopérant dans le cadre de la IVe République, pourrait être décidée.

Outre la suppression du Sénat, institution jugée budgétivore, et la création de gouverneurs de région, non élus, **le projet de référendum aurait aussi pour objectif de réduire le rôle de l'Assemblée nationale dans la désignation du premier ministre.** Selon *Tribune*, Andry Rajoelina chercherait ainsi à s'assurer que les partis politiques de l'opposition, susceptibles d'obtenir la majorité à l'Assemblée, ne pourront pas contrecarrer sa politique. Il pourrait également vouloir renforcer la notion de « mandat impératif » des députés, les empêchant de changer de couleur politique en fonction de leur intérêt, et obliger par la même occasion les élus dits « indépendants » à rejoindre le groupe pro-régime.

Face à cette annonce inattendue, **le KMF/CNOE–Education citoyenne a appelé les acteurs politiques au respect de la Constitution.** Pour des juristes, le débat porte également sur la notion de « nécessité jugée impérieuse » qui, selon la Constitution, autorise le président de la République à prendre l'initiative d'une révision constitutionnelle sans accord du Parlement. Le pouvoir de légiférer par ordonnance accordé au président de la République ne lui permettrait pas, en outre, de décider de la tenue d'un référendum, décision qui ne relève pas des mesures de portée générale sur des matières relevant du domaine de la loi.

26/04 - Dans une lettre ouverte à la communauté internationale, Marc Ravalomanana déplore la fragilité de la paix politique et de la démocratie, et ce malgré le fait que Madagascar ait pu organiser une élection présidentielle sans contestation postélectorale. « *Le nouveau pouvoir vient de confirmer sa politique d'exclusion en décidant unilatéralement et sans concertation préalable de faire organiser un référendum constitutionnel le même jour que les législatives. Or une démocratie nécessite un dialogue, affirme-t-il. Il est inacceptable de changer les règles du jeu en pleine compétition.* » L'ancien président lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle mène une médiation dans l'objectif d'instaurer le dialogue entre le pouvoir et l'opposition.

25/04 - Andry Rajoelina défend son initiative de référendum et annonce avoir demandé l'avis de la HCC, pour savoir si le pouvoir qui lui a été conféré lui permet d'organiser un référendum, surtout en l'absence d'Assemblée nationale. Le président du Sénat a également déposé une demande d'avis auprès de la HCC. Le chef de l'Etat a démenti vouloir réduire le rôle de l'Assemblée nationale, allonger la durée du mandat présidentiel et augmenter le nombre de mandats successifs autorisés, comme cela avait été évoqué à demi-mot par la porte-parole du gouvernement.

26/04 - La HCC dit « non » au projet de révision constitutionnelle³. Toutes les conditions légales ne sont pas réunies pour organiser une telle consultation, indique-t-il. Le président de la République ne dispose que du droit d'initiative référendaire en matière de révision de la Constitution.

Dépité par cet avis défavorable à son projet, **le chef de l'Etat a annoncé sur sa page Facebook qu'il est dans le regret de reporter la mise en œuvre de la décentralisation effective,** donc ses projets de développement à travers la mise en place des gouverneurs de région. Les intérimaires nommés à la tête des régions suite au limogeage des 22 chefs de région verront donc leurs fonctions prolongées.

Midi note qu'il sera difficile désormais au chef de l'Etat de supprimer le Sénat sans le consentement des trois-quarts des sénateurs, comme l'exige l'actuelle Constitution.

29/04 - « Nous sommes pour la révision constitutionnelle mais non pas sur la manière dont le président l'a initiée, déclare le mouvement Rohy. Il faut qu'il y ait une consultation préalable réunissant toutes les parties prenantes ». La plateforme est notamment favorable aux dispositions relatives à l'organisation d'une décentralisation effective contenues dans le projet de réforme.

► Diplomatie

01/04 - Madagascar et le Sénégal resserrent leurs liens. La Grande île a été invitée à la célébration de l'indépendance du Sénégal et à l'investiture pour un second mandat du président Macky Sall. Andry Rajoelina et la délégation malgache ont tenu à saisir cette opportunité pour procéder à des échanges sur l'expérience sénégalaise dans différents secteurs. Le Sénégal est perçu par Madagascar comme un pays émergent. En septembre 2018 Andry Rajoelina avait effectué une visite au pôle urbain de Diamniadio en compagnie des

³ <http://www.hcc.gov.mg/avis/avis-n07-hcc-av-du-25-avril-2019-sur-le-pouvoir-du-president-de-la-republique-de-soumettre-directement-au-peuple-le-vote-dune-loi-constitutionnelle-par-voie-referendaire/?fbclid=IwAR2Zr7DJd-uOA1iyP7PrIj3Fr75nlyQPt-AOqCf8oEc0FQSAgzTKsN8zeFE>

représentants du gouvernement sénégalais et des membres du comité de pilotage de cette ville nouvelle. Une vision qui coïncide avec le projet du chef de l'Etat de construire une nouvelle ville dénommée « *Tanamasoandro* » dans la périphérie de la capitale malgache.

01/04 - Situation au Sahara occidental : colère de l'Afrique du Sud contre les dirigeants malgaches et comoriens. Les deux pays ont snobé la réunion de solidarité à la République arabe saharouie démocratique (RASD) organisée par la SADC et ont pris part en parallèle à une réunion sur ce dossier organisée à l'initiative du Maroc, à Marrakech. Un responsable du département des relations internationales et de la coopération menacerait Madagascar d'une demande de remboursement des 30 millions de rands que l'Afrique du Sud a consacré à l'organisation de l'élection présidentielle de fin 2018. « *La politique étrangère de Madagascar est indépendante. Seuls les intérêts nationaux de Madagascar dictent ses actions* », a répliqué le ministre des affaires étrangères, Naina Andriantsitohaina.

13/04 - Le mandat de Véronique Vouland-Aneini, ambassadeure de France, arrive à son terme. La diplomate devrait quitter le pays dans les prochains mois « *pour rejoindre la Jordanie* ». Elle avait pris ses fonctions en 2015 alors que Madagascar et la France se trouvaient en pleine malaise diplomatique. Sa mission première était de réchauffer les relations entre les deux pays. Elle avait succédé à François Goldblatt, arrivé en janvier 2013, dont le mandat avait été écourté « *à la demande des autorités malgaches* ». Un départ forcé en raison de ses prises de position acerbes sur la conduite des affaires par l'administration Rajaonarimampianina. Dès son arrivée, en janvier 2013, juste avant le début du premier quinquennat de la IVe République, l'ancien ambassadeur avait donné le ton de ce que serait le style Goldblatt. Rompant avec cette méthode, Véronique Vouland-Aneini s'est employée à afficher une courtoisie diplomatique dans ses prises de parole. Elle devrait partir à un moment où les relations bilatérales connaissent une amélioration. Un point souligné par Richard Yung, sénateur représentant des français à l'étranger. Le futur ambassadeur pourrait être Christophe Bouchard, ancien directeur de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE).

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

04/04 - Le CFM œuvre pour la restauration des « Dina » au niveau des régions et de certaines localités pour combattre l'insécurité. Les « *Dina* », règles décidées et appliquées au niveau local par des assemblées villageoises, devraient toutefois être encadrées pour éviter les abus, souligne le président du CFM, Alphonse Maka. Ce cadrage fait partie de la politique générale de l'Etat.

05/04 - A l'approche de législatives et dans un contexte préoccupant d'insécurité, le gouvernement cherche à rassurer les partenaires financiers. Les représentants des Nations unies, de l'UA et les ambassadeurs de plusieurs pays ont rencontré à huis clos le premier ministre et des membres du gouvernement dans le cadre de la réunion du 15e « *Groupe de dialogue stratégique* », des bailleurs internationaux qui financent en grande partie les élections législatives du 27 mai. Le premier ministre, Christian Ntsay, se dit confiant. « *Nos partenaires ont bien compris qu'il y a eu des résultats dans la lutte contre l'insécurité, par exemple dans la lutte contre les kidnappings. Ils ont constaté l'envoi de forces de l'ordre dans les milieux urbains et ruraux pour restaurer rapidement la sécurité. Ce que l'on doit faire dans un bref délai, c'est rétablir la confiance entre le peuple et les forces de l'ordre, entre le peuple et les autorités et entre le peuple et la justice. Mais il faut faire encore des efforts pour parvenir à cela* », reconnaît-il. Le PNUD indique sur sa page Facebook : « *Le bilan de la présidentielle de 2018 a fait apparaître des risques sécuritaires dans certaines régions de Madagascar. Ces risques devront être pris en considération pour les élections législatives.* » Des sessions de formation de membres des forces de l'ordre et de sécurité viennent de se tenir dans trois zones sensibles, précisent les Nations unies. A Ihosy et Fianarantsoa dans le sud et à Tsiroanomandidy dans le centre. Les bailleurs de fonds ont débloqué 12 millions de dollars pour couvrir tout le processus électoral comprenant l'élection présidentielle et les élections législatives, rappelle *RFI*. Le premier ministre a une fois de plus affirmé que les vindictes populaires cesseront à mesure que la confiance entre gouvernants et gouvernés sera restaurée. Dans cette optique, il a confirmé à ses hôtes qu'une étude est en cours pour la relance des « *Dina* », qui devraient selon lui contribuer de façon significative au rétablissement de la paix et de la sécurité.

06/04 - Embuscade à Maintirano - Deux morts parmi les dahalo et un sergent-chef dans le coma. Lors de ces affrontements, le gradé a été frappé à coup de hache en pleine tête. Gravement blessé, il se trouve dans un état critique.

11/04 - Solila Ikalamavony (région de Haute Matsiatra) a été le théâtre d'une attaque à main armée menée par une bande d'une cinquantaine de dahalo. Le bétail et d'autres biens de valeur ont été dérobés.

La population dénonce l'inaction de l'Etat face à cette situation. Les dahalo règnent en maître dans la localité, en toute impunité, dénoncent-ils.

13/04 - Une dizaine de dahalo armés attaquent 10 charrettes transportant des produits de première nécessité à Tsaratanàna. Les transporteurs n'ont opposé aucune résistance. Le fokonolona, très vite alerté, a engagé des poursuites. Un affrontement a éclaté avec les gendarmes mais les dahalo sont parvenus à s'enfuir.

12/04 - Sécurisation du moyen-Sud : 400 militaires déployés. Moins d'un mois après le déploiement d'un contingent dans le Nord-Ouest du pays (Zone rurale prioritaire de sécurité ou ZRPS Delta), 400 hommes, dont des éléments des forces spéciales, ont été envoyés dans le moyen-Sud, plus précisément dans les régions Vakinankaratra, Menabe, Matsiatra Ambony et Amoron'i Mania, afin de sécuriser les localités classées en zone rouge. Leur mission est de pourchasser les dahalo qui sèment la terreur dans cette partie de l'île, de ramener la paix, de rassurer la population et d'effectuer des activités sociales, sanitaires et médicales. « *Pour sortir vainqueurs, nous devons agir avec professionnalisme et rigueur, tout en respectant les droits de l'homme et l'éthique* », a prévenu le ministre de la défense. Dans le cadre de cette nouvelle mission, les hommes ont été équipés de gilets pare-balles, de casques, de lunettes de protection balistique et de vision nocturne.

15/04 - Les zébus ont commencé à être dotés d'une puce électronique qui va permettre de les suivre à la trace. En 2017, 30 000 zébus ont été volés. En cinq ans, les affrontements entre les dahalo et les villageois défendant leurs biens ont fait 4 000 victimes. Près de 10 000 dahalo ont été arrêtés par la gendarmerie. Genius Technology Compagny (GTC), start-up malgache implantée dans la Grande île depuis 2009, a conçu une puce installée sous la peau de l'animal permettant de l'identifier et de le géolocaliser. GTC a dû batailler pour défendre son invention face à des concurrents peu scrupuleux. La société a déposé un brevet auprès de l'Office malgache de la propriété industrielle. Elle a été retenue en septembre 2018 par le ministère de l'agriculture et de l'élevage. La mise en œuvre du dispositif était une promesse de campagne d'Andry Rajoelina.

20/04 - Sakoamirafy Tsaratanàna - Tombés dans un guet-apens, le président du « Dina » [pacte villageois] et sa femme ont été fusillés et décapités par deux individus. Les premiers éléments de l'enquête laissent penser qu'il s'agit d'un règlement de compte. Le chef du « Dina » avait apporté sa contribution à la lutte contre l'insécurité, en fournissant notamment des renseignements aux forces de l'ordre.

20/04 - « Le Dina est efficace » déclare le chef de district de Belo-sur-Tsiribihina. Bientôt, affirme-t-il, son district ne figurera plus dans la liste des zones rouges en matière d'insécurité. Des résultats perceptibles ont été constatés grâce aux missions de sensibilisation et de formation sur la mise en œuvre du « Dina » menées conjointement sur huit communes par le chef de district et les éléments de l'Organe mixte de conception.

20/04 - Deux dahalo et un membre du fokonolona ont trouvé la mort lors d'un violent affrontement avec les forces de gendarmerie de Beravina Morafenobe. Les dahalo ont attaqué le village à la nuit tombée. Des échanges de coups de feu ont retenti dans tout le village. Les habitants ont prêté main-forte aux forces de l'ordre.

15/04 - Vindictes populaires : plus de 50 morts enregistrés en 2018 d'après les statistiques de la CNIDH. Plus de dix morts de plus par rapport aux années précédentes durant lesquelles une quarantaine de personnes ont été tuées chaque année. A part le manque de confiance envers les autorités, la non-sanction des auteurs de ces actes serait parmi les raisons qui favorisent les vindictes populaires, d'après le rapporteur de la CNIDH, Seth Andriamarohasina. « *Si nous voulons lutter contre la vindicte populaire, il faudrait penser à appliquer la loi. Il ne faut pas oublier que ceux qui participent à ces actes commettent un meurtre et devraient être punis. Or, jusqu'ici, il est rare de voir des personnes emprisonnées pour avoir participé à une vindicte populaire* », a-t-il déploré. « *Les éléments des forces de l'ordre sont parfois en sous-effectif et mal équipés comparés aux foules qui font le lynchage. Il leur est ainsi difficile d'intervenir dans une situation pareille* », a-t-il souligné. Si la norme internationale est de trois policiers pour 1 000 habitants, Madagascar compte un policier pour 3 000 habitants. Il y aurait plus de cas de vindicte populaire dans les régions pratiquant la culture de rente, à l'instar de la région Sava où les voleurs de vanille sont parfois battus à mort ou sont soumis à une amende qui serait également une forme d'atteinte aux droits de l'homme.

05/04 - Une foule déchainée a lynché trois voleurs capturés suite à une attaque ciblant une boutique à Port Bergé. « *Bien que les voleurs aient eu une longueur d'avance sur la foule, ils ont fini par être attrapés. La suite, c'était l'horreur* », a indiqué un témoin. « *Les gens ont frappé les voleurs avec leurs armes. Ils sont allés jusqu'à décapiter l'un d'eux* », a-t-il poursuivi. « *Des villageois ont ensuite réuni les corps sur un même endroit dans le but de les brûler. L'un des voleurs semblait encore être en vie au moment où j'ai quitté les lieux car je ne pouvais plus assister à la suite du massacre* », a-t-il expliqué. Au cours de leur fuite, les malfaiteurs

ont tiré sur les villageois lancés à leur poursuite. Quatre de ces derniers ont été blessés. La foule a mis la main sur trois des fugitifs et a récupéré le butin. Le quatrième a réussi à prendre la fuite.

08/04 - De violents affrontements entre des manifestants et des éléments des forces de l'ordre ont éclaté à Maroantsetra. Des centaines d'individus se sont rassemblés devant le commissariat suite au décès d'un lycéen durant sa détention préventive. Bilan : un manifestant tué par balle et une vingtaine de maisons brûlées, dont 19 appartenant à des policiers. Les ministres de l'intérieur, de la défense et le secrétaire d'État chargé de la gendarmerie ont fait le déplacement à Maroantsetra. Les autorités ont promis à la population que la lumière sera faite sur ce meurtre. « *Un jeune homme a été arrêté pour suspicion de vol avec effraction. Il a été mis dans une cellule du commissariat. En début d'après-midi, les policiers ont constaté qu'il était faible. Il est décédé à l'hôpital* », a indiqué le commandant le chargé de communication à la gendarmerie nationale. « *Les médecins ont dit que ce sont des coups qui l'ont tué. Il avait les côtes cassées* » a-t-il poursuivi. Pour la famille, pas de doute, ce sont les policiers qui ont tué leur fils. Cette dernière et des habitants se sont rendus avec le corps de la victime devant le commissariat, réclamant justice. « *Il y avait un trou béant dans la jambe du cadavre, indiquant le tir d'une balle. Ce ne sont pas que des coups qu'il a reçus* », a rapporté un enseignant présent devant le commissariat. Au fur et à mesure la foule s'est faite plus menaçante. « *Des manifestants demandaient la peau des policiers* », a expliqué le commandant. Ils se sont alors retranchés dans le commissariat. « *Les policiers ont d'abord tiré en l'air puis sur la foule par peur d'être lapidés. Les violences policières sont courantes ici. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* », a poursuivi l'enseignant. Pour *L'Express*, ces événements compromettants pour la police rappellent les affaires d'Antsakabary en 2017 et de Fenoarivo en 2018.

09/04 - Le ministère de la sécurité publique a annoncé le remplacement de tous les policiers affectés à Maroantsetra. Il s'agit, précise le ministre, non d'une sanction mais d'une simple mesure administrative. L'ouverture d'une enquête interne et des sanctions disciplinaires sont évoquées. Le ministre a demandé que l'enquête soit diligentée par la justice afin qu'il n'y ait aucune partialité dans la procédure. « *Nous réitérons que le métier de policier n'est pas un refuge pour les bandits* », affirme la déclaration ministérielle qui ajoute que « *tous ceux qui ont transgressé la loi dans cette affaire feront l'objet d'une poursuite*. » Le premier ministre a réaffirmé de son côté l'intransigeance de l'État face aux vindictes populaires. *L'Express* écrit : « *Les événements de Maroantsetra rouvrent la question sur la disposition de la police nationale à se soumettre à la justice. Sur l'affaire Antsakabary, ou plus récemment, à Fenoarivo-Atsinanana, les enquêtes ont été à sens unique. Les civils impliqués dans les faits ont systématiquement été incarcérés, alors que l'enquête stagne sur la responsabilité des policiers. Dans certains cas, il s'agit, pourtant, d'actes qui pourraient faire l'objet de poursuites pénales. (...) La crainte d'une réaction corporatiste des syndicats de la police nationale a taraudé les esprits du commandement. Pour les analystes, ces faits imposent des réflexions sur la rigueur du recrutement au sein de la police, notamment, s'agissant de la moralité, du respect de l'éthique et de la déontologie du métier, ainsi que le respect de la loi et des droits humains dans l'exercice du métier.* Et l'éditorialiste du même quotidien d'écrire encore : « *La police figure parmi les corps les plus corrompus, selon le dernier rapport publié par l'enquête Afrobaromètre. Le concours d'entrée à l'école de la police est réputé être le chantre d'une corruption systématique. Les exactions de la police sont légion pour ne citer que le meurtre en pleine audience du juge Rehavana à Toliara en novembre 2010, l'incendie de tout un village à Antsakabary en 2017, l'arrestation d'un policier venant de participer à un cambriolage à Andoharanofotsy il y a un mois, les exécutions sommaires de soi-disant bandits. Des affaires dans lesquelles le corps de la police s'est empressé de défendre bec et ongles ses éléments au lieu de faire profil bas et reconnaître les faits à l'image de ce que fait la gendarmerie. C'est bien de déclarer que la police n'accepte pas d'être un repaire des malfaiteurs, c'est mieux de le traduire par des mesures pénales et non seulement disciplinaires. On ne peut qu'être indigné de voir un haut dignitaire de la police tenir une conférence de presse pour oser disculper un des siens arrêté par la gendarmerie pour cambriolage alors qu'il a laissé tomber son fusil sur le champ de bataille. Le vent du changement doit aussi et surtout concerner le corps de la police.* »

Le Bureau national de gestion de risques et catastrophes effectuera un déplacement à Maroantsetra pour assister les familles dont les habitations ont été détruites ou incendiées.

09/04 - Un voleur de zébus échappe au lynchage dans un quartier de la capitale, à Ankorondrano. Un attroupement d'une centaine de personnes a investi les abords du poste de police où se trouvait un individu arrêté pour suspicion de vol. La foule a exigé que justice soit rendue sur le champ. Les forces de l'ordre sont parvenues à éviter le lynchage du prévenu.

16/04 - Tsiroanomandidy - Vive tension après un duel mortel entre deux individus. Un affrontement généralisé été évité de justesse. Les autorités locales et la gendarmerie sont intervenues à temps pour prévenir une vindicte populaire. Des renforts ont été dépêchés en urgence des brigades voisines. Des pourparlers ont été engagés entre les parties en conflit. La tension a baissé d'un cran et un calme précaire a été rétabli.

17/04 - Une foule en furie a battu à mort deux jeunes hommes soupçonnés d'être des bandits, dans un village situé à 25 km de Vatomandry. Coups de bâton, coups de hache, coups de machette se sont succédés pour causer la mort des suspects. Les villageois ont ensuite mis le feu aux cadavres en public en présence d'enfants. Les deux jeunes hommes seraient des « *non-autochtones* », venus dans le village pour préparer une attaque.

24/04 - Meurtre à Ihosy - Des mutins réclament l'application de la loi du talion. La brigade régionale de la sécurité publique a affronté une foule déchaînée venue réclamer la remise d'un homme de 22 ans, meurtrier, pour se faire justice. La population a été dispersée par des tirs en l'air. Sentant la tension monter, les forces de l'ordre avaient transféré le prévenu à Fianarantsoa aussitôt après sa comparution immédiate au parquet. Excédée, la famille de la victime avait enlevé de nuit les parents de l'assassin et les avait séquestrés.

26/04 - Sakaraha - Suite à une dispute entre personnes en état d'ébriété, un gendarme et son équipe ont martyrisé et tué un homme de 29 ans. L'homme travaillait pour le compte d'une société d'orpaillage en tant qu'interprète, il était très connu dans la localité, d'où le déchaînement auquel a donné lieu l'annonce de son décès. La brigade de gendarmerie a failli être attaquée. Le militaire mis en cause a été incarcéré et ses collègues ont subi un interrogatoire. Mesures ont été prises pour assurer la sécurité de la brigade.

27/04 - Lynchage d'un voleur de coq sur le campus universitaire de Maninday à Toliara. L'individu passé à tabac lutte contre la mort après avoir échappé de peu à une immolation par le feu. Le jeune homme s'était introduit dans le campus durant l'heure du repas. Après avoir été intercepté par le comité local de sécurité, des étudiants en furie ont voulu se faire justice. N'ayant pas été informés à temps, les gendarmes n'ont pas pu intervenir au moment des faits. Aucune arrestation n'a encore été signalée.

29/04 - Ambilobe : un bandit évite de peu un lynchage. Il a pu en effet échapper à la vindicte populaire pour être livré à la gendarmerie. Une embuscade a été tendue par de jeunes volontaires qui sont parvenus à mettre l'intéressé à l'abri dans les locaux de la mairie en attendant l'arrivée des forces de l'ordre qui l'ont transféré à la maison centrale d'Antsiranana. La population a adressé une pétition au procureur de la République pour demander l'application d'une interdiction de séjour. Si l'homme se présente à nouveau dans la localité, il ne lui sera pas offert une seconde chance, prévient-elle, la justice populaire s'appliquera.

01/04 - Un réseau de dix kidnappeurs a comparu devant le Pôle anti-corruption (PAC). Sept d'entre eux ont été incarcérés : deux hommes à la maison de force de Tsiafahy, cinq femmes à la maison centrale d'Antanimora. Trois autres inculpés, présumés complices, ont bénéficié d'une liberté provisoire. L'un des deux hommes placés à Tsiafahy est un gendarme en fonction. Six autres personnes sont recherchées. Le présumé chef de bande a été abattu fin mars en tentant de s'enfuir. Avant cette incarcération massive, cinq autres kidnappeurs, piégés en février, avaient déjà été mis sous les verrous.

05/04 - Un faux journaliste soupçonné de faire partie d'un réseau de kidnapping a été appréhendé par les unités spéciales d'intervention de la police. D'autres arrestations suivront pour démanteler ce réseau, affirment les autorités.

06/04 - Kidnapping à Tsaratanàna - Les proches d'un candidat député incarcéré appellent à sa libération. Ils affirment que l'intéressé, accusé d'être impliqué dans le kidnapping et le meurtre d'un candidat pro-Rajoelina, est innocent et que les autres personnes mises en cause dans cette affaire ont été forcées à le dénoncer. L'épouse et les proches de la victime dénoncent pour leur part une tentative de libération du candidat et des sept autres personnes actuellement incarcérées.

Deux candidats se trouvent ainsi hors course : le candidat décédé suite à son enlèvement et un autre candidat qui s'est présenté à titre indépendant, placé en détention provisoire sur une simple dénonciation, dénoncent ses partisans qui évoquent une machination politique.

10/04 - Le présumé chef des kidnappeurs, surnommé « Del Kely », toujours insaisissable, ne cesse de menacer la population dans le district de Tsaratanàna, projetant de nouveau les habitants dans un climat d'effroi. Deux suspects ont été pris en chasse par les forces de l'ordre et le fokonolona. Après de violents affrontements, ils ont été abattus. Le logement de la mère d'un des deux hommes a été perquisitionné, des armes ont été saisies. L'intéressée a été incarcérée. Les hommes de « *Del Kely* » se sont de nouveau manifestés en essayant de ravir un père de famille. La police a pu déjouer leurs plans et arrêter trois individus.

18/04 - Objet de mandats d'arrêt et d'avis de recherches depuis trois ans, le numéro 2 en matière de kidnappings d'opérateurs économiques a été arrêté. Multirécidiviste en la matière, l'individu, connu sous le sobriquet de Rams, est identifié comme le cerveau de la plupart des enlèvements perpétrés au cours de ces dernières années dans la capitale.

12/04 - La violence politique frappe dans la province de Mahajanga. L'assistant parlementaire de l'ancien député de Mitsinjo, élu sous les couleurs du Mapar, a été victime d'une attaque à Namakia. Des hommes l'ont assailli devant sa demeure à son retour d'une tournée d'activités sociales organisée par son parti. Il a été gravement blessé. Les membres du parti ont rappelé qu'un de leurs candidats pour les élections législatives a été assassiné récemment dans cette même province, à Tsaratanàna.

12/04 - Six évasions à la prison de Maroantsetra - Le fokonolona lynche à mort l'un des fugitifs. Trois d'entre eux ont été capturés vivants par la gendarmerie et les agents pénitentiaires, deux autres sont en fuite. Leur recherche est rendue difficile du fait qu'aucune photo des détenus n'est disponible au sein de l'administration pénitentiaire. Le prisonnier battu à mort et démembré avait commis un viol doublé d'un meurtre.

► Justice, conditions carcérales

11/04 - Exécution de décision de justice - Les huissiers accusent l'État. « *Bien souvent, il arrive que l'État intervienne dans la mise en œuvre de notre mission. Une instruction de la présidence ou de la primature empêche l'assistance des forces de l'ordre lors de notre descente en cas d'une exécution forcée* », explique Me Mahefalahy Rasamimaka, président de la Chambre nationale des huissiers de justice et des commissaires-priseurs. Dans certains cas l'exécution de la décision de justice n'est pas possible. « *Nous ne pouvons pas risquer notre vie pour procéder à une exécution forcée sans la présence des forces de l'ordre. Les parties lésées pourront se retourner contre nous et une vindicte populaire est à craindre. Cette défaillance de la coordination pourrait entraver la mise en œuvre de la décision du juge* », regrette-il. Les interventions de certains détenteurs du pouvoir altèrent l'image et la crédibilité de l'autorité compétente.

19/04 - Des dossiers de corruption croupissent à la HCJ, à défaut de validation par les parlementaires. La présidente du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI), Sahondra Rabenarivo, estime qu'il convient de revoir les compétences de cette institution. « *Les parlementaires et les politiciens accusés ou suspectés dans une affaire de corruption se cachent derrière leur immunité pour échapper aux poursuites* », a-t-elle soutenu. Et, compte tenu de la lourdeur des procédures, il y a peu de chance que les dossiers aboutissent. Plusieurs dossiers sont ainsi en souffrance entre les mains de la HCJ, notamment ceux impliquant un ancien premier ministre et quelques ex-ministres.

15/04 - Palais de justice à Anosy : les rabatteurs envahissent les lieux, titre *La Gazette*. La situation n'est pas nouvelle mais elle est devenue choquante à un moment où le nouveau ministre de la justice entend assainir son département. Les rabatteurs se présentent comme étant en contact avec des magistrats ou des personnels de la justice et proposent à leurs victimes de leur confier leur dossier afin d'accélérer la procédure, en contrepartie d'une somme exorbitante. Une fois l'argent perçu, ils essaient d'échapper à leurs victimes, avançant soit que la somme versée est minime pour pouvoir traiter le dossier, soit que le dossier est trop complexe.

02/04 - Les cinq magistrats suspendus de la cour d'appel de Toamasina comptent saisir le Conseil d'État, indique Clément Jaona, président du SMM. Le constat d'un vice de forme dans l'acte de suspension les aurait décidés à porter leur cas devant la cour administrative. La décision n'aurait pas été signée par le ministre de la justice, absent du pays au moment des faits. Le couperet ministériel est tombé le 27 mars suite à la mise en liberté provisoire du commanditaire présumé d'un réseau de kidnappeurs, deux jours plus tôt. Le statut de la magistrature veut qu'une décision de suspension par le ministre de la justice passe devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui siège en conseil de discipline.

03/04 - Le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo, justifie la suspension des cinq magistrats de la cour d'appel de Toamasina. « *Pour moi, il y a de la corruption derrière cette libération*, affirme-t-il. *La loi doit être appliquée, surtout à propos de la corruption.* » Une enquête est en cours sur les circonstances de cette mise en liberté provisoire.

17/04 - Parmi les 18 prévenus incarcérés pour le meurtre de trois inspecteurs de police à Fénérive-Est en octobre 2018 figurent trois chefs fokontany. Les 18 prévenus ont été placés sous mandat de dépôt avec 15 autres villageois après leur audition au tribunal de Toamasina.

03/04 - Pety Rakotoniaina, ancien président de la délégation spéciale (PDS) de Fianarantsoa condamné à 12 mois d'emprisonnement ferme. Ayant déjà purgé cinq mois et demi d'incarcération, il ne lui reste que six mois et demi à accomplir. L'ancien député est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État (projet de création d'Etats autonomes ou « *Fanjakana Gasy* »), incitation à la haine et troubles à l'ordre public. A l'occasion de son audience, le 26 mars, il avait plaidé non coupable. Son proche collaborateur, Félix Rajoharison, alias Rainidina, a été condamné à 18 mois de prison avec sursis. *Tribune* indique que lors de son dernier procès, les représentants de la primature qui ont porté plainte contre les deux membres du « *Hetsika ho fanorenana ifotony* » (HFI) n'ont pas pu fournir des preuves tangibles quant à leur réelle implication dans cette tentative

de coup d'Etat. Les deux condamnés vont faire appel du jugement. A noter que Pety Rakotoniaina, n'en est pas à sa première condamnation. Sous la présidence Ravalomanana il avait été arrêté et condamné à un an d'emprisonnement pour des troubles durant les élections communales de 2005, interpellé par deux fois pour des tentatives de perturbation de la présidentielle de 2006. Condamné à dix ans de prison pour vols de voitures administratives et participation à la tentative de coup d'Etat avorté à la BANI d'Ivato en 2008, il a été par la suite gracié par Andry Rajoelina sous la Transition. Les partisans de Pety Rakotoniaina perçoivent ce verdict comme une condamnation à caractère politique. Ils rappellent qu'au mois d'août 2018 Pety Rakotoniaina s'était rendu à la HCC pour obtenir un avis sur la juridiction devant laquelle il pourrait déposer plainte contre Andry Rajoelina, accusé de détournement et d'enrichissement illicite durant la Transition.

02/04 - Monde carcéral : la surpopulation toujours d'actualité. « *Les conséquences de la lutte contre l'insécurité et l'inobservation des remises de peine, ces derniers temps, figurent parmi les causes qui ont accentué cette situation* », explique un responsable de l'administration pénitentiaire. Le nombre des détenus sur tout le territoire est estimé à 24 000. Plus de la moitié sont des prévenus. A la maison centrale d'Antanimora, on compte à ce jour 4 099 détenus, soit 500 de plus que les années précédentes, dont 2 487 prévenus. L'établissement avait été conçu pour héberger 800 prisonniers. Créée en octobre 1959, l'administration pénitentiaire célèbre cette année son 60e anniversaire.

29/04 - Amnesty International - Les conséquences désastreuses d'un recours toujours accru à la détention provisoire⁴. En raison d'un recours excessif à cette pratique, des milliers de personnes continuent de se morfondre dans les prisons sans avoir été déclarées coupables d'une quelconque infraction, a déclaré Amnesty International à l'occasion de la Journée africaine de la détention provisoire. Six mois après la parution du rapport d'Amnesty dénonçant le recours alarmant à la détention provisoire, la situation a encore empiré et, en avril, un étudiant a été retrouvé mort à l'issue d'une nuit de garde à vue, dénonce l'ONG. « *Le recours excessif à la détention provisoire à Madagascar est injuste et abusif, et atteint aujourd'hui un niveau critique avec pas moins de 14 000 personnes concernées* », a déclaré le directeur régional d'Amnesty International qui rappelle que le 6 avril, à Maroantsetra, un étudiant de 19 ans, arrêté car il était soupçonné de vol avec effraction, a été retrouvé mort après avoir passé une nuit en garde à vue. Selon le rapport d'un médecin, le jeune homme a été battu à mort. Pour son rapport d'octobre 2018, Amnesty International a recueilli des témoignages indiquant que les policiers avaient souvent recours à la violence pour obtenir les « *aveux* » des suspects, afin de clore rapidement les dossiers.

03/04 - Le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo, annonce la construction d'une nouvelle prison à Arivonimamo.

10/04 - Le ministre de la justice évoque la modernisation du système judiciaire. L'informatisation du parquet constitue l'un de ses objectifs. Autre sujet pointé du doigt par les organisations de défense des droits humains, auquel il compte s'attaquer : le mandat de dépôt systématique. Le ministre affirme que pour décongestionner les prisons il faudra mettre en place des dispositifs de liberté conditionnelle comme la libération sous caution qui est monnaie courante dans les pays développés. « *« La liberté est la règle et l'emprisonnement l'exception* ». La crainte, évoqué par les procureurs, de pressions de la part de l'exécutif, serait à l'origine de l'envoi systématique en détention préventive. L'ancien procureur général de la cour d'appel d'Antananarivo et actuel ministre de la justice leur rétorque : « *Vous n'êtes pas tenus par les déclarations de l'exécutif* ». *La justice devrait être indépendante. Les magistrats doivent agir en toute impartialité et conformément à la loi en vigueur.* » Pour accélérer le traitement des dossiers, « *on va aussi multiplier les audiences foraines* », a encore ajouté le ministre. Le maintien en détention de prévenus en attente de jugement constitue aussi une charge pour l'Etat. A Fianarantsoa par exemple, 75 % des détenus sont sous mandat de dépôt.

10/04 - Affaire Antsakabary - Le secrétaire général du ministère de la sécurité publique indique que la procédure se poursuit mais que le secret de l'instruction doit être respecté par tous les acteurs. Le dossier est entre les mains de la justice. Le nouveau titulaire du poste reconnaît toutefois que « *dans cette affaire il y eu un temps où la demande d'autorisation de poursuite faite par la justice n'a pas eu d'écho favorable au niveau du ministère* ». Le ministère affirme que désormais ces pratiques n'auront plus cours. « *Quelle que soit la solidarité au sein du corps, même si le corporatisme est fort, la police nationale ne défendra jamais un délit. (...) Le corporatisme ne pourra jamais empêcher la recherche de la vérité.* »

► Gouvernance

03/04 - Une vingtaine de gendarmes ont été incarcérés en deux mois pour concussion, association de malfaiteurs, actes de banditisme et kidnappings, annonce dans son bilan le nouveau secrétaire d'Etat

⁴ Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/49/17/448497/123480039.pdf>

chargé de la gendarmerie. « *La gendarmerie n'est pas un refuge des malfaiteurs. L'assainissement est une des priorités de l'administration* », a-t-il lancé.

26/04 - Gendarmerie nationale - 27 incarcérations pour manquements graves à l'éthique et à la déontologie depuis le début de l'année. Parmi ces gendarmes incarcérés figurent un officier-supérieur et deux lieutenants. Le chef d'escadron placé en détention préventive est, entre autres, soupçonné d'avoir été impliqué dans des raptos contre rançon à Tsaratanàna.

05/04 - Deux militaires en service, complices de cinq assaillants d'un Chinois à Ambanja, ont été arrêtés. La victime s'est fait dérober 200 millions Ar. Le hold-up visait un exportateur chinois de concombre de mer. Une partie de la somme a été restituée. Les sept hommes sont incarcérés.

05/04 - Le secrétariat d'Etat à la gendarmerie et les ministères de la justice et de l'intérieur coordonnent leur activité dans le but de mettre un terme à l'impunité dans les rouages de l'Etat. La corruption interne qui gangrène les rouages de l'administration à tous les niveaux a été, entre autres, soulignée comme étant l'un des facteurs favorisant l'insécurité. Des échanges d'informations seront organisés afin de rendre plus efficaces les stratégies adoptées dans la lutte contre la corruption. Les trois partenaires se sont engagés à « *procéder ensemble à des nettoyages internes* ».

03/04 - Les syndicats des employés des domaines sont entrés en grève illimitée après avoir lancé un ultimatum de 72 heures aux autorités pour obtenir la libération de trois collègues placés sous mandat de dépôt à Antanimora pour l'affaire de la vente frauduleuse de la résidence d'Etat, « *Villa Elisabeth* » et du jardin public d'Antaninarenina. Ils affirment qu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres. *Midi* rappelle que l'ex-ministre qui serait à l'origine de ces ventes illicites a déjà comparu devant le Pôle anti-corruption, lequel s'est déclaré incompetent, le dossier relevant de la HCJ. Or cette juridiction ne peut siéger pour juger un ancien membre du gouvernement sans l'aval de l'Assemblée nationale qui doit voter une résolution de mise en accusation. Seule la nouvelle assemblée, élue le 17 mai, pourra statuer sur ce dossier.

11/04 - Les négociations entre les membres du syndicat des employés des services fonciers et le ministère de tutelle ont débuté. Le syndicat a décidé de suspendre la grève. Le ministre de la justice considère que **les employés du service foncier sont tout aussi fautifs que les donneurs d'ordre.** « *En effet, un ordre qui ne respecte pas la loi est illégal. Exécuter un ordre illégal revient à transgresser la loi. Ces employés étaient conscients que ces ordres n'étaient pas conformes à la loi mais ils les ont quand même exécutés* », a-t-il martelé. Les magistrats qui ont traité ces affaires étaient donc fondés à les jeter en prison.

09/04 - Vente de la « Villa Elisabeth » - Julien Reboza se défend. Signé par inadvertance. Tels sont les propos de Julien Reboza pour expliquer son implication dans la vente de la « *Villa Elisabeth* » à Ivandry, déclinant sa responsabilité en tant que vice-premier ministre chargé de l'aménagement du territoire sous la Transition. L'acte de vente litigieux de cette propriété de l'Etat date du 24 janvier 2014, veille de l'investiture de Hery Rajaonarimampianina. Après l'enquête du Bianco, l'affaire a été transmise au Pôle anticorruption (PAC). Trois personnes, dont un candidat député, ont été placées sous mandat de dépôt à Antanimora. Une situation qui a provoqué la grogne des syndicalistes des domaines. Du fait de son statut, l'ancien vice-premier ministre relève de la HCJ. En attendant, Julien Reboza est candidat à la députation. La législation en vigueur permet encore l'immunité et le privilège de juridiction pour les anciens ministres. Une protection qui serait renforcée par l'immunité parlementaire s'il parvenait à se faire élire.

03/04 - Sous l'égide du Samifin et avec l'appui de la Banque mondiale et du PNUD, Madagascar finalise le processus d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme lancé en juin 2017. Les parties prenantes se réunissent pour valider les résultats du processus d'évaluation nationale des risques. Des référentiels spécifiques aux risques sectoriels et globaux seront définis et des plans d'action seront finalisés pour les différents secteurs concernés : l'immobilier, les concessionnaires automobiles, les notaires, les avocats, les experts comptables, les casinos, les bijouteries...L'évaluation nationale des risques figure dans une recommandation du Groupe d'action financière (GAFI) et revêt une importance capitale. L'appui du PNUD s'inscrit dans la continuité des efforts engagés avec le gouvernement en matière de lutte contre la corruption. Le faible taux de pénétration bancaire, le non-respect de l'obligation de signalement d'activité ou transaction douteuse, ou encore les failles du cadre judiciaire ont, entre autres, été identifiés comme étant les causes de la haute vulnérabilité du système financier malgache. Les Malgaches gardent l'habitude des échanges en numéraires, même pour de grosses sommes d'argent. Les banques, selon le directeur du Samifin, sont les seules entités qui se soumettent à l'obligation de signalement d'activités suspectes. D'autres corps de métier et secteurs d'activités, faute d'autorité de régulation, ne s'y soumettent pas, comme les avocats, les notaires, l'immobilier et les casinos. La loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme attend encore ses décrets d'application. Quant au projet de loi sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites, il devra attendre son adoption par la future Assemblée. La Grande

île fait toujours de ce fait l'objet d'un « *suivi renforcé* », de la part du Groupe d'action financière (GAFI). Sa prochaine évaluation risque de placer Madagascar sur la « *liste grise* ». Une délégation doit se rendre à Arusha pour rendre compte de la situation et plaider la cause de Madagascar. En cas d'échec de ce plaidoyer, la Grande île pourrait néanmoins se voir accordé un sursis jusqu'en septembre.

22/04 - Madagascar et Maurice plaques tournantes de l'héroïne dans l'océan Indien. La drogue en provenance d'Afghanistan transite par des pays d'Afrique de l'Est avant d'être introduits à Madagascar et ensuite à Maurice où elle est consommée sur place ou dispatchée à travers le monde, explique Boto Tsara Dia Lamina, directeur général du Samifin qui travaille de concert avec ses collègues d'Afrique de l'Est et de Maurice pour endiguer le phénomène. « *Quand on dit Afghanistan, c'est un pays à risque quand on parle de trafic de stupéfiants ou de financement du terrorisme* », fait-il ressortir. Boto Tsara Dia Lamina déplore la vulnérabilité de la Grande île dans la lutte contre le terroriste et le blanchiment.

23/04 - La Grande île est bien une plaque tournante des trafics de drogue dure. Saisie de 40 kg d'héroïne à Toamasina grâce à une fructueuse collaboration avec les services mauriciens. La marchandise en provenance d'Afrique du Sud qui a été saisie par les douaniers à Mahambo avait été transportées depuis l'île de Sainte Marie. Elle était sur le bateau qui fait la navette entre l'île et Soanierana Ivongo. Lors de la course poursuite entre leur véhicule et les gendarmes, les trafiquants ont laissé les deux sacs d'héroïne et se sont enfuis. Les services mauriciens avaient placé la cargaison sous surveillance depuis le littoral sud-africain. Les trafiquants ont effectué la traversée du canal du Mozambique pour rejoindre Sainte Marie avec un hors-bord surpuissant chargé de 250 kg de drogue. Les recherches se poursuivent pour retrouver le reste de la cargaison non saisie.

06/04 - Vente de 26 000 tonnes de ferrailles : usage de fausse signature et de faux cachets d'un ministre. Quatre individus ont été déférés au parquet d'Antananarivo. Les suspects se sont servis de ces cachets pour confectionner de faux documents administratifs autorisant la vente de ferrailles appartenant à la société Dynatec, une vente dont la mise en œuvre relevait de la compétence de ce ministère. Ces individus auraient agi ainsi lorsque le gouvernement a décidé de vendre cette marchandise par une procédure d'appel d'offres.

15/04 - Dix-huit personnes, dont un haut gradé de l'armée, seraient impliquées dans un réseau de faussaires de permis et de cartes grises biométriques. Elles ont été déférées au Pôle anti-corruption (PAC). Le chef du centre d'immatriculation ainsi qu'un général en poste au Capsat et sa femme figurent parmi les personnes impliquées, accusées de corruption, abus de fonction, faux et usage de faux. Trois rabatteurs ont été placés sous mandat de dépôt. En 2017, déjà, une dénonciation de la plateforme de la société civile Rohy et de la CNIDH avait abouti à l'incarcération de deux anciens responsables du centre immatriculateur.

16/04 - Faux diplômes : « Des sanctions seront prises », affirme la ministre de l'enseignement supérieur, Rejo-Fienena Félicitée. *Midi* observe que les titulaires de faux diplômes sont en nette recrudescence ces dernières années. Ces malversations concernent tous les concours d'entrée à l'université mais aussi les hauts emplois de la fonction publique. Certains fonctionnaires ont déjà été sanctionnés mais la lutte va se poursuivre, annonce la ministre.

17/04 - Faux diplômes - Le directeur régional de la pêche et des ressources halieutiques de Mahajanga soupçonné de corruption à travers l'utilisation de faux diplômes. Le secrétaire pédagogique de la faculté des sciences de l'université de Mahajanga se trouve également dans le collimateur de la justice. Au total huit personnes sont impliquées dans cette affaire dont l'ampleur serait encore plus importante. Après leur déferrement au début du mois, les six autres personnes ont pu bénéficier d'une liberté provisoire alors que les deux hauts responsables du ministère et de l'université sont en détention préventive.

23/04 - Un sénateur sur le banc des accusés pour un important détournement de crédits du ministère de la santé destinés à la maintenance de réfrigérateurs financés par « Global alliance for vaccines and immunization. » (Alliance Gavi) Le sénateur aurait joué de son influence pour décrocher le marché. Suite aux investigations menées par le Bianco, quatre autres personnes, cadres du ministère, ont été déférées au Pôle anti-corruption. L'Alliance Gavi aurait dévoilé d'autres détournements suite à des audits effectués ces sept dernières années. Suite à ces découvertes, le Fonds mondial des vaccins a suspendu son financement à l'Etat malgache, sauf pour l'approvisionnement en vaccins. La suspension a été levée il y a quelques mois. L'Etat a été contraint de rembourser la somme colossale de 1,5 million de dollars à l'Alliance Gavi, dont la somme détournée, mais aussi des vaccins périmés. La moitié de cette somme aurait déjà été versée au mois d'octobre. L'autre moitié devait l'être au cours de cette année.

19/04 - Fonction publique : fin du « remplacement numérique », appel à candidature pour tous les postes. Andry Rajoelina a donné un mois à tous les ministères pour opérer une gestion rationnelle de leurs

effectifs, avec l'aide du nouveau logiciel Augure lancé en 2017. L'objectif est d'instaurer une gestion prévisionnelle et de faire en sorte que les contribuables puissent avoir accès à des services publics de meilleure qualité. La lutte contre les fonctionnaires fantômes, le clientélisme, le népotisme, et la corruption sera amplifiée. Il n'est plus question de remplacement numérique : les agents qui partent en retraite ne pourront plus être remplacés par leurs proches. Tous les recrutements devront faire l'objet d'un appel à candidature, quel que soit le poste. Toutes les décisions concernant les recrutements de nouveaux fonctionnaires devront être prises en conseil des ministres. L'embauche d'employés de courte durée (ECD) sera étroitement encadrée. Les compétences de tous les agents de l'Etat feront l'objet d'une évaluation. Les fonctionnaires devront se soumettre aux décisions d'affectation, sous peine de révocation. L'État consacre annuellement 28,6 % du budget au traitement de ses 220 000 agents. En 2018 plus 9 000 faux fonctionnaires ont été débusqués. *L'Express* écrit : « Depuis plusieurs années, la fonction publique est devenue un repaire des non-fonctionnaires. Le recrutement se fait rarement dans les normes et selon les procédures requises. Chaque ministre qui arrive apporte tout un charter de proches et de connaissances à intégrer dans la fonction publique. »

16/04 - Le mandat du numéro un du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, arrive à son terme au mois de juin. La loi sur la lutte contre la corruption prévoit qu'il « est nommé pour un mandat de cinq ans non renouvelable ». En vue de son remplacement, un appel à candidature a été lancé par le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI). Cette entité devra mettre en place un comité ad hoc qui procédera à la sélection des candidats. La loi stipule que le président de la République nomme le DG du Bianco parmi « trois candidats proposés par le comité ad hoc ». Mis en place en 2004, le Bureau a un temps été considéré comme un simple épouvantail mais son activité s'est intensifiée ces dernières années et pour la première fois, de « gros bonnets » ont été appréhendés et placés en détention. Une avancée que Jean-Louis Andriamifidy met sur le compte de « la volonté et de la détermination ». Le magistrat souligne qu'« être directeur général du Bianco pour un pays en mal de gouvernance comme Madagascar est un sacerdoce. » L'amélioration de la communication du Bureau a contribué à faire connaître ses actions mais aussi à le protéger des interventions et pressions. La création des Pôles anti-corruption (PAC) constitue une avancée notable. Le DG du Bianco invite Andry Rajoelina à adopter sans plus attendre par ordonnance le projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites. Un texte bloqué par l'Assemblée nationale.

17/04 - Pôle anti-corruption (PAC) : 96 dossiers en cours de traitement. Ils portent, entre autres, sur des faits de corruption, abus de pouvoir, faux et usage de faux. Ces affaires lui ont été confiées par le Bianco, le Samifin ainsi que par la police et la gendarmerie. Jean-Louis Andriamifidy, directeur du Bianco, reproche au PAC d'Antananarivo de ne pas traiter avec la même sévérité toutes les personnes impliquées dans les dossiers transmis. Certains suspects ont été placés sous mandat de dépôt tandis que d'autres ont bénéficié de contrôle judiciaire, ce qui retarderait le traitement des dossiers.

17/04 - La mise en place du PAC de Toamasina, prévue pour novembre 2018, en stand-by. Elle attendra celle de Mahajanga et de Fianarantsoa. Toamasina, du fait de sa proximité avec la capitale, sera en quelque sorte placée sous tutelle du PAC d'Antananarivo. Une annonce en vue du recrutement des magistrats qui devraient composer le PAC de Mahajanga est malgré tout en cours. Cette juridiction devrait être opérationnelle au troisième trimestre 2019, sous réserve que des candidats se manifestent en nombre suffisant.

20/04 - Le ministre de la Justice, Jacques Randrianasolo, évoque une suspicion de corruption à la maison de force de Tsiafahy. « Des doléances se font entendre dans les rangs de la famille d'un détenu que les pénitenciers extorquent d'une énorme somme d'argent. Ils demandent au moins dix à vingt millions d'ariary à chaque visite en contrepartie de la rencontre [avec les proches] », affirme le ministre. La victime de ces pratiques est un ressortissant *karana* que le ministre a décidé de transférer dans un autre établissement. Le directeur de la maison de force rejette cette mise en cause. La décision du ministre fait débat, certains l'accusent d'avoir cédé aux exigences de la famille de cet étranger qui tenterait de le soustraire au régime sévère appliqué dans cet établissement.

20/04 - L'enquête sur l'affaire de corruption au sein de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) suit son cours, affirme le ministre de la justice. Les responsables impliqués seront bientôt présentés devant la barre mais l'instruction n'est pas achevée, d'autres personnes au sein de l'ENMG font actuellement l'objet d'une enquête. La date du prochain concours n'a pas encore été arrêtée. Le directeur qui vient d'être nommé doit au préalable achever l'assainissement de l'établissement.

30/04 - James Andrianalisoa (ancien DG de l'Aviation civile de Madagascar et ex-conseiller de Hery Rajaonarimampianina) a quitté Madagascar pour la France en dépit d'une interdiction de sortie du territoire. « Cette fuite porte un nouveau coup dur à la crédibilité des services de renseignements et elle confirme l'idée largement répandue selon laquelle les frontières malgaches sont extrêmement poreuses », écrit *La Gazette*, pour qui James Andrianalisoa s'est rendu coupable de nombreux actes frauduleux ces der-

nières années. Il aurait été au centre de plusieurs faits de corruption dans le domaine aérien. C'est lui notamment qui a tenté d'empêcher Andry Rajoelina et sa famille d'embarquer sur un vol commercial intérieur et a retardé l'octroi d'autorisation aux hélicoptères des principaux concurrents de Hery Rajaonarimampianina durant la campagne électorale. « *Après Henri Rabary-Njaka, Jean de Dieu Maharante et Hervé Rabehatriniony, c'est donc au tour de James Andrianalisoa de couler des jours paisibles dans l'Hexagone, loin du tumulte de la Grande Ile* », écrit encore le quotidien.

► Politique migratoire, traite

01/04 - Rapatriement du Koweït - Une première vague de 46 femmes rentrent traumatisées. Une dizaine d'entre elles ont témoigné avoir été victimes de viols à répétition, toutes ont subi des violences physiques ou morales. Pour beaucoup, cependant, travailler à l'étranger reste une option pour survivre. « *J'ai travaillé huit ans au Koweït. Je suis mère célibataire de trois enfants. Je dois les nourrir. Je ne veux plus travailler au Koweït mais je vais tenter pour Maurice ou Les Seychelles* », a déclaré une femme originaire de Fianarantsoa. Dans le cadre de leur réintégration socio-économique, Andry Rajoelina, qui les a reçues à la présidence, leur a promis d'apporter son aide à travers son projet « *Fihariana* », afin qu'elles trouvent des emplois dignes et décents au pays après avoir reçu une formation.

04/04 - Une seconde vague de 52 travailleuses malgaches en provenance du Koweït, est arrivée le 4 avril. Présent sur les lieux, Daniel Silva y Poveda, chef de mission de l'OIM, a indiqué que l'essentiel est maintenant de réintégrer socialement et économiquement ces travailleuses. La première urgence consiste à suivre de près leur état de santé, leur vulnérabilité, et de répondre à leurs besoins en termes d'assistance médicale ou psychosociale.

08/04 - Une troisième vague de 18 femmes est rentrée à Madagascar, une quatrième pourrait suivre. « *Pendant que nous étions en mission au Koweït, une cinquantaine de personnes ont demandé de l'aide sur les réseaux sociaux* », rapporte Jeannie Berthina Rafalimanana, cheffe du service de protection et d'assistance aux ressortissants malgaches à l'étranger et membre de la délégation envoyée à Koweït. A ce jour, 116 femmes sont rentrées au pays dans le cadre de l'opération lancée par le président de la République. Une quatrième vague de 14 personnes devrait suivre. Les femmes détenues ou victimes de maltraitance sur leur lieu de travail seraient encore une centaine. Une dizaine d'employées n'ont pas pu embarquer et ont été refoulées à l'aéroport du Koweït et menottées en raison de dossiers incomplets. La diaspora malgache au Koweït est estimée à 3 500 personnes, selon le ministère de l'intérieur de ce pays. Il n'est pas prévu pour l'instant d'opération de rapatriement des femmes victimes de la traite en Chine.

02/04 - Traite de travailleuses Malgaches : un trio placé en garde à vue. Il est soupçonné d'être le responsable de l'envoi illicite de travailleuses malgaches en Arabie Saoudite et à Oman. Tout a commencé lorsque deux jeunes filles d'Andapa ont déposé une plainte pour escroquerie. « *Elles ont indiqué dans leur déposition qu'on leur a soutiré 2 millions Ar chacune pour un bon travail en Arabie Saoudite. Pourtant après des mois d'attente, leur départ n'avait toujours pas été fixé* », a expliqué un porte-parole de la police. L'enquête a permis d'interpeller un couple. Sur place, trois autres jeunes femmes originaires du Nord-Est attendaient elles aussi leur départ. Le couple se chargeait de l'hébergement des victimes à Antananarivo et de la préparation de leur document de voyage. L'homme et la femme ont fini par dénoncer leur commanditaire qui se livrait à cette activité depuis 2016. La jeune femme recevait 700 dollars pour chaque dossier.

04/04 - Pour le commissaire Yves Rémi Andrianirinarivelo, directeur des renseignements et du contrôle de l'immigration et de l'émigration, on est en présence d'un réseau mafieux bien structuré. Environ 100 personnes quasiment toutes Malgaches, ont été jetées en prison en 2018 pour envoi illégal de travailleuses domestiques dans les pays arabes. La surveillance de la chaîne d'envoi et de voyage des travailleuses vers l'étranger est difficile car la plupart du temps les candidates à l'expatriation débarquent dans un autre pays que celui de leur destination finale. Après une longue escale, elles prennent un nouveau vol et partent pour leur véritable point de chute.

02/04 - Malgaches à Maurice : les conditions de travail mises en cause. Des expatriés malgaches, employés de la société textile Firemount, ont observé une grève et ont manifesté devant l'ambassade pour protester contre leurs conditions de logement qualifiées d'insalubres et le non-respect de leur contrat de travail négocié avant leur départ de Madagascar. « *Nous sommes humiliés à chaque instant, à chaque faux pas* », a lancé un manifestant. Une rencontre a eu lieu entre le ministre mauricien du travail et le chargé d'affaires malgache. Ce dernier a précisé qu'il défendra ses compatriotes victimes d'insolence et d'irrespect. Des négociations ont été engagées avec l'employeur. La société Firemount, basée à La Tour Koenig, près de Port Louis occupe 250 employés malgaches. La presse locale affirme que l'ambassade malgache à Maurice a demandé le rapatriement de ces employés.

06/04 - Le ministre mauricien du travail a confirmé que 88 des 250 salariés malgaches ont été rapatriés dans la Grande île. Quatre n'ont plus donné signe de vie. Le chargé d'affaires malgache leur aurait lancé un

ultimatum : reprendre le travail ou retourner au pays. Après le départ de 88 travailleurs, aucun problème n'a été rapporté pour les employés qui ont décidé de rester chez Firemount, a fait savoir le chargé d'affaires de l'ambassade.

13/04 - Six employés malgaches travaillant pour la société mauricienne Firemount Textiles sont portés disparus après le rapatriement de leurs collègues qui ne souhaitent plus travailler dans cette entreprise. Leur disparition a été signalée à la police.

06/04 - Une femme malgache membre d'un réseau de traite à Maurice. Ses membres sont soupçonnés d'avoir établi des contacts avec de jeunes femmes malgaches sur *Facebook* pour leur proposer du travail dans l'industrie textile à Maurice, offres comportant des salaires mirobolants et des conditions attrayantes, le billet d'avion étant pris en charge ainsi que le logement et la nourriture. En possession d'un visa de séjour de 15 jours, les femmes sont prises en charge à l'aéroport et hébergées dans un « *pensionnat* » ; au bout de quelques jours elles sont contraintes de vendre leurs charmes dans des salons de massage. Leurs pièces d'identité sont confisquées. Une dénonciation a permis aux autorités mauriciennes de procéder au démantèlement du réseau.

10/04 - Suite à la visite du président malgache à Maurice, un accord bilatéral de travail est en préparation. Les agences de placements privés devront dispenser des formations aux candidats avant de procéder à leur envoi dans l'île sœur. Pour mieux protéger les employés expatriés, la mise en conformité des lois existantes avec les conventions internationales devront également figurer parmi les priorités.

24/04 - Une émigration ouvrière vers la Chine a tourné court à l'aéroport d'Ivato. Une jeune femme qui allait s'envoler pour Guangzhou à bord d'un vol d'Air Madagascar n'a pas pu quitter le territoire. 18 500 euros ont été retrouvés sur elle. La jeune femme comptait se rendre en Chine pour y travailler en tant qu'aide-familiale. Ses papiers d'immigration étaient en règle, bien que le gouvernement ait suspendu depuis 2013 l'immigration de travailleuses vers les pays à risque, dont la Chine. Les devises retrouvées allaient être remises à un contact en Chine. La migrante aurait été dénoncée par le maillon d'un réseau opérant dans la traite de domestiques et qui n'aurait pas empêché sa part.

► Santé, handicap

08/04 - Les formations sanitaires éloignées se plaignent de la pénurie de médicaments. Plusieurs jours sont nécessaires depuis la capitale pour acheminer des médicaments vers les formations sanitaires des zones enclavées. Dans les lieux les plus reculés, le délai peut atteindre quinze jours. Le retard peut être fatal, comme il a été constaté récemment encore lors de l'épidémie de rougeole. La centrale d'achats de médicaments Salama doit organiser une décentralisation de ses approvisionnements dans le cadre de son plan stratégique 2020-2024 en cours d'élaboration.

11/04 - Epidémie de rougeole : 124 000 cas ont été recensés du mois de septembre 2018 au 3 avril 2019. Dans les formations sanitaires le nombre de décès est de 693. Près de 600 auraient été comptabilisés dans les communautés, dont 191 ont été confirmés. La riposte vaccinale se poursuit dans 67 districts.

13/04 - Le VIH/Sida se propage en silence. Le nombre total des cas s'élève à 4 400 selon un rapport du ministère de la santé mais cette statistique est trompeuse. Il n'y aurait que 13 % de la population estimée infectée qui connaîtrait son statut sérologique. L'objectif est que 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut en l'an 2020. Madagascar est encore très loin de cet objectif. Peu de personnes acceptent de se faire dépister. De plus, selon la loi en vigueur, les mineurs non émancipés doivent être accompagnés par leurs parents pour subir ce dépistage. Or à Madagascar on est considéré comme mineur jusqu'à 24 ans...

05/04 - Personnes en situation de handicap (PSH) : « Bientôt une loi favorisant leur accès dans la vie active », annonce le ministère de l'emploi. 1,8 million de Malgaches sont en situation de handicap. 85 % d'entre eux sont confrontés à des discriminations dans le travail et la vie en société. 37,5 % des PSH sont des enfants de moins de 18 ans et seulement 11,3 % d'entre eux fréquentent un établissement scolaire formel. Beaucoup d'entreprises excluent encore les PSH en raison de leur qualification jugée insuffisante, du manque d'accompagnement et d'infrastructures inadéquates.

09/04 - Insécurité alimentaire. Selon le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, « depuis 2017, le niveau de sécurité alimentaire dans le Sud et le Sud-Est s'est considérablement détérioré. L'accès inadéquat aux aliments diversifiés et à haute valeur nutritionnelle sont parmi les facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. L'équilibre fragile entre faible productivité agricole et l'accroissement de la population ne permet pas au secteur primaire de répondre de façon durable aux besoins alimentaires locaux. »

► Education, droits des enfants

05/04 - La direction de l'enseignement et de l'éducation catholique délivrera un CEPE, un BEPC et un baccalauréat « catholique », annonce plusieurs médias. La première session serait prévue dès cette année scolaire. « *Nous allons organiser cet examen national pour évaluer le niveau des élèves des écoles catholiques dans tout Madagascar* », explique le Père Jules Ranaivoson, secrétaire général. Ces diplômes seront valides dans le secteur de l'enseignement catholique et pour les établissements qui font confiance à cet enseignement. Ils ne remplaceront pas, toutefois, ceux délivrés par l'État. La détention d'un diplôme « catholique » ne sera pas obligatoire pour les élèves qui souhaitent intégrer une école confessionnelle. Comme les écoles publiques, les écoles confessionnelles ne sont pas épargnées par la baisse du niveau des élèves mais l'enseignement catholique chercherait par ce moyen à tirer son épingle du jeu et à renforcer les chances des élèves dont elle a la charge, croit-on savoir.

Face à l'émoi soulevé par cette annonce, la direction de l'enseignement catholique a dû préciser qu'il n'était pas dans son intention de créer ses propres diplômes. Il ne s'agirait en fait que d'examens blancs destinés à préparer les élèves aux épreuves officielles.

09/04 - A Madagascar, plus de 1.300.000 enfants d'âge préscolaire ne sont pas inscrits dans l'éducation préscolaire publique ou privée, alerte l'UNICEF dans son tout premier rapport mondial sur le sujet. Les pays qui comptent un grand nombre d'enfants non-inscrits dans l'éducation préscolaire passent à côté d'une occasion cruciale d'investir dans le capital humain et risquent de créer très tôt de profondes inégalités. « *L'éducation préscolaire pose les bases de l'éducation de nos enfants et joue ensuite un rôle déterminant à chaque étape de leur scolarisation* », affirme Michel Saint-Lot, représentant de l'UNICEF. L'organisation soutient le développement du cycle préscolaire à Madagascar depuis plus que 10 ans. L'éducation préscolaire y a connu une expansion importante due à l'augmentation annuelle de l'offre publique et communautaire, de 195 en 2006-2007 à 15 132 en 2017-2018. Le taux de préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans dans le public est passé de 7,5 % en 2004-2005 à 30 % en 2017-2018, avec des indices de parité légèrement en faveur des filles. Il reste que ce taux est encore très faible et qu'en outre il existe une très grande disparité entre les régions. La région Sava par exemple ne compte que 3 % d'enfants préscolarisés. Le pays manque d'éducateurs formés.

25/04 - Lutte contre le travail des enfants : la 7e marche solidaire rassemble 300 personnes à Toliara. Baptisée « *Pousse me baby* », la manifestation a été organisée par l'ONG locale Bel Avenir et le réseau Eau de Coco. Une marche de 30 km dont l'objectif est d'appuyer la lutte contre le travail des enfants au village d'Antsohamadiro. Une occasion de faire connaître les réalités des enfants de ce village, encore nombreux à travailler dans les mines de saphir. Des actions de sensibilisation ont eu lieu à chacune des haltes du parcours.

► Droits des femmes

13/04 - Sur sa page Facebook, le ministère de l'éducation a publié un communiqué qui explique - en malgache - que le viol a un rapport avec le type de vêtements portés par les filles et les femmes. « *Une vision et un discours culpabilisateurs de la femme qui hôte totalement la responsabilité de l'homme* », dénonce sur Facebook le mouvement de lutte pour la dépénalisation de l'avortement « *Nifin'Akanga* ». Il dénonce une vision « *réductrice, discriminatoire et qui invite les hommes à ne pas être responsables de leurs actes.* » Le mouvement participe sur Twitter à la campagne #majupemondroit : « *Il est temps que les Malgaches crient, sachent et fassent comprendre à ceux qui ne le comprennent pas que rien ne justifie la violence faite aux filles et femmes* », déclare une étudiante en marketing et communication.

15/04 - Le ministère de l'éducation a présenté ses excuses après la publication du post Facebook demandant aux jeunes filles de porter des « vêtements sages » pour ne pas être agressées par les hommes. Une publication qui a déclenché une polémique sur les réseaux sociaux. De nombreuses femmes ont publié une photo en jupe ou en robe courte pour protester. Si plusieurs commentaires ont soutenu le ministère, ceux dénonçant cette vision rétrograde de la femme ont été nombreux et immédiats. « *Publication honteuse* », « *le ministère culpabilise les victimes d'agressions sexuelles* », « *la culture du viol a encore une longue vie devant elle* », « *une perception machiste de la femme malgache* » peut-on lire sur Facebook, Twitter et Instagram. Le post malheureux a été supprimé et des sanctions annoncées à l'encontre de son auteur.

15/04 - La première dame, Mialy Rajoelina, devient ambassadrice de l'UNFPA pour la lutte contre les violences basées sur le genre. L'initiative a déclenché des controverses. Elle est motivée par les « *actions concrètes dans le domaine du développement durable, de la santé, de l'éducation et de l'insertion des filles et des femmes* », menées par la première dame, dans le cadre de son association FITIA, affirme le représentant de l'UNFPA. L'Express écrit : « *la publication récente du ministère de l'éducation nationale, sur sa page Facebook démontre que le combat contre les violences basées sur le genre est encore loin d'être gagné.* »

26/04 - L'élaboration des lois sur la violence basée sur le genre priorisée par Mialy Rajoelina en tant qu'ambassadrice de l'UNFPA. Une chaîne spéciale de juridiction, composée de 34 magistrats, jugera ces cas de violences. La campagne de sensibilisation sur les violences basées sur le genre et le mariage précoce débutera par cette initiative. Toutes les instances judiciaires seront appelées à travailler sur ce volet. Une proposition de loi a été soumise au ministère de la justice. Elle doit être examinée par la Commission de réforme du système pénal. Plusieurs points seront traités comme les mesures de prévention et les mesures de prise en charge des victimes. Seront abordés également les points relevant de l'autonomie financière des femmes comme l'interdiction qui leur est faite par leur conjoint de travailler. Cette chaîne spéciale sera implantée dans un 1^{er} temps à Antananarivo avant d'être installée dans les autres régions. Une brigade féminine de proximité réceptionnera les doléances et soutiendra les victimes. 30 % des femmes Malgaches subissent la violence basée sur le genre selon l'enquête de l'UNFPA de 2018. Seuls 60 % des femmes ou des hommes victimes de la violence basée sur le genre osent les dénoncer auprès des responsables.

26/04 - « Sayana Press » : un contraceptif en auto-injection, en phase de pré-introduction à Madagascar, proposé par l'ONG Marie Stopes. Le produit, efficace pour 3 mois, constitué de progestatif pur, est approuvé par les agences de réglementation des médicaments de l'UE et de plus de 25 pays. Le ministère de la santé publique soutient le projet mis en œuvre dans huit établissements de santé publics et privés. 2 400 agents communautaires, chefs de CSB et prestataires de santé ont été formés. 223.884 doses de ce produit ont déjà été administrées. Après un an d'accompagnement, les femmes sont autorisées à s'administrer elles-mêmes le produit. Madagascar emboîte ainsi le pas à quatre autres pays africains qui l'ont déjà introduit avec succès : le Niger, le Sénégal, l'Ouganda et le Burkina-Faso.

► Médias

05/04 - Réseau Malina : une convention de partenariat entre *Midi Madagasikara* et Transparency International (TI-IM). Transparency considère que les journalistes sont des éléments clés dans l'aboutissement de la lutte contre la corruption. C'est la raison pour laquelle le réseau Malina a été mis sur pied en 2018. Il s'agit d'un réseau de journalistes d'investigation qui se fixent comme objectif de mener des enquêtes sur des affaires suspectes ou des pratiques qui nourrissent la grande corruption au sein de l'administration. Dans ce cadre, *Midi* s'engage à publier sur une page deux fois par mois le produit des investigations des journalistes du réseau. La signature de la convention de partenariat a eu lieu en présence de l'ambassadeur d'Allemagne, des représentants de la coopération allemande GIZ et du ministère français des affaires étrangères.

10/04 - Une vingtaine de journalistes participent à un atelier de renforcement de capacités en matière de couverture médiatiques des potentiels conflits ou violences liés aux élections. Un séminaire qui entre dans le cadre du projet PEV Madagascar (Projet d'Appui à la prévention et la gestion des conflits et violences potentiels liés aux élections) financé par le Centre européen d'appui électoral. Les participants ont ainsi l'opportunité de « discuter des divers rôles et missions joués par les journalistes dans la promotion d'un climat de paix dans la Grande île ».

13/04 - Nouveau code de la communication - Première rencontre entre les patrons des médias et le ministère. Les échanges ont notamment pour but de consulter les professionnels sur les amendements à apporter au code existant qui a été source de vives tensions avec le régime d'Hery Rajaonarimampianina. L'équipe juridique du ministère aurait travaillé sur des propositions susceptibles d'aplanir les dissensions. Le « code » de la communication deviendrait une « loi » soumise à l'approbation des députés. Aux propositions recueillies sur divers sujets s'ajoutera le « *mémoire du Mouvement pour la liberté d'expression* » (MLE) dirigé entre autres à l'époque par Lalatiana Rakotondrazafy, actuelle ministre de la communication. Le projet de loi devrait être soumis aux députés dès la prochaine session, en juillet. La ministre annonce en outre vouloir réformer les modalités d'attribution des cartes de presse, objet également de contestations. La nouvelle loi sur la communication prévoit que l'octroi des licences d'exploitation de fréquences se ferait par voie d'appel d'offres. Le basculement vers le numérique sera accéléré.

13/04 - Ministère de la communication : création d'une cellule de lutte contre la cybercriminalité, dirigée par le chef d'escadron Andrianarisaona Herilalotiana. Elle sera appelée à collaborer étroitement la gendarmerie, la police nationale et des spécialistes en informatique pour faire appliquer la loi sur la lutte contre la cybercriminalité et œuvrer à sa vulgarisation.

17/04 - Amnesty International appelle l'État à modifier la législation relative à la cybercriminalité et aux communications, qui limite la liberté de la presse en érigeant en infraction la diffamation, l'outrage et l'insulte ou en prévoyant de lourdes amendes pour les personnes déclarées coupables de ces infractions en raison de leur travail journalistique, notamment dans la presse écrite, l'audiovisuel et les médias électroniques. « *Le texte actuel prévoit de lourdes amendes pour les personnes déclarées coupables de ces infractions en raison*

de leur travail journalistique », indique le communiqué de l'ONG publié à l'occasion de l'annonce de la relaxe de Fernand Cello.

13/04 - Le rapport « Digital 2019 Madagascar » révèle que 2,4 millions de Malgaches (43 % de femmes et 57 % d'hommes) sont sur Facebook. L'activisme et l'engagement 2.0 touchent de plus en plus de Malgaches, note *Midi*. Force est de constater toutefois que la fracture numérique est encore importante dans la Grande île. Le rapport note par exemple que 1,90 million de Malgaches seulement ont accès à Internet.

15/04 - Photos de cadavres sur les réseaux sociaux : interpellation du ministère de la communication. Ces publications très répandues doivent, rappelle-t-il, se conformer à des normes strictes. Le ministère appelle les internautes à ne pas publier de telles photos sur les réseaux sociaux, évoquant le respect des bonnes mœurs et des valeurs malgaches.

17/04 - Le journaliste Fernand Cello relaxé après près de deux ans après son arrestation. « *La relaxe du journaliste d'investigation Fernand Avimana, plus connu sous le nom de Fernand Cello est une bonne nouvelle attendue de longue date* », a déclaré Amnesty International⁵. Le journaliste d'investigation a été relaxé par la cour d'appel de Fianarantsoa près de deux ans après avoir été arrêté pour des motifs liés à ses activités professionnelles (accusation de diffamation, de mise en danger de la sécurité nationale et d'incitation à la haine) et à la suite d'accusations controuvées de vol de chéquier. Il a été arrêté en mai 2017 et maintenu en détention provisoire pendant plus de quatre mois. Déclaré coupable du vol d'un chéquier en septembre 2017, il a été condamné le même jour à deux ans d'emprisonnement avec sursis et à une lourde amende par le tribunal d'Ihosaloa. « *Ce jugement représente un pas important vers la reconnaissance de la liberté de la presse à Madagascar* », a déclaré l'ONG. Au final, le tribunal n'a retenu que les charges liées au vol d'un chéquier.

18/04 - Liberté de la presse. Avec un score global de 27,76, Madagascar reste positionné au 54e rang sur 180 pays, selon le classement publié par RSF au titre de l'année 2019. Pour l'ONG, les médias y sont fortement sous influence des politiques et il y a encore des sujets très difficiles à aborder, notamment tout ce qui touche à la corruption.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement

10/04 - Un membre de la Cour spéciale de lutte contre le trafic de bois précieux révèle que 16 dossiers sont encore en phase d'instruction. Un dossier a déjà été traité, l'accusé a été placé sous mandat de dépôt. D'autres affaires sont évoquées mais il reste à collecter des preuves. Un dossier en cours d'instruction concerne un ancien ministre pour une affaire remontant à 2014. Un autre ancien ministre sous la présidence Rajaonarimampianina est également cité mais son implication n'est pas encore avérée. S'agissant du bateau Flying, une enquête a été menée et le dossier transféré au Bianco de Toamasina. Pour mémoire, ce bâtiment qui rodait au large de la côte Est a été arraisonné. Il est suspecté d'avoir transporté illégalement des rondins de bois de rose.

23/04 - L'importation de 30 000 rondins de bois de rose par le DG de la société Kong Hoo de Singapour en 2014 n'est pas « condamnable ». Il a été acquitté par la justice de Singapour et la cour d'appel a annulé la décision du tribunal qui l'avait condamné à une peine de prison de trois mois et à une amende d'un million de dollars pour avoir importé des espèces sauvages protégées de Madagascar. La justice a également « ordonné la restitution des rondins (...) à l'homme d'affaires Wong Weekeong et à sa société Kong Hoo. » Pour sa défense, l'homme d'affaire aurait souligné le fait qu'un permis d'importation n'était pas nécessaire car « *le bois de rose était uniquement en transit à Singapour pour une destination finale à Hong Kong* ». La cargaison d'une valeur de 50 millions de dollars a été interceptée par les autorités de Singapour en 2014. Pour les défenseurs de l'environnement, il s'agit d'une « *erreur judiciaire* » comme l'a déclaré un avocat et consultant en environnement. « *Dans la mesure où le matériel est saisi puis redistribué aux commerçants, cela ne présente rien de bon pour l'application de la Cites* », a-t-il déploré. Les groupes environnementaux insistent sur le fait que ces rondins ont été déplacés illégalement et devraient être traités comme étant des objets de contrebande. Par ailleurs, le principal problème dans cette affaire a été l'absence de message clair de Madagascar sur le statut juridique de des bois de rose, rapporte l'avocat de la partie malgache basée à Singapour. « *La véritable raison l'échec de ce procès réside dans l'incapacité répétée de Madagascar de coopérer avec le*

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/75/66/448497/123376022.pdf>

ministère public de Singapour et son refus de témoigner de l'illégalité des rondins », a poursuivi dans ce sens la responsable des politiques forestières à l'Environmental investigation agency (EIA) à Washington.

01/04 - La « Grande marche pour les forêts », mouvement global, a été organisée et célébrée à Madagascar par près de 8 000 personnes, selon le WWF. Des rassemblements ont eu lieu dans de nombreuses localités. Les organisateurs voient dans ce succès un éveil progressif de la conscience collective dans la Grande île, particulièrement affectée par la déforestation. Autre signe encourageant : une participation conséquente des salariés des entreprises du secteur privé.

01/04 - Madagascar poursuit ses efforts pour mettre fin à sa suspension temporaire de la norme EITI survenue suite à la non-publication du rapport annuel d'avancement au titre de 2017. Les rapports annuels d'avancements 2017 et 2018 devraient être validés par le comité national EITI le 19 avril puis être envoyés au conseil d'administration international qui disposera de 10 jours pour statuer. Madagascar devrait ainsi être fixé sur son sort courant mai. Le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra, a indiqué que le gouvernement a pris en compte les quinze mesures correctives préconisées par l'EITI. La deuxième validation de Madagascar est prévue le 29 décembre 2019.

17/04 - Exploitation minière - La forêt Mikea serait épargnée par le projet « Base Toliara », selon son directeur, Jean Bruno Ramahefarivo. Le massif de 1 500 km² situé à 70 km au nord de Toliara, domaine spécifique des « gens de forêt » ou Mikea, ne serait pas troublé par les dégradations environnementales directes de l'exploitation d'ilménite. « Les réglementations nationales et internationales ne permettent pas à Base Toliara, ne serait-ce que d'effleurer une zone protégée », rassure-t-il. Mais « les populations Mikea ne vivent plus seulement de cueillette, elles ont commencé à migrer et ont adopté le mode de vie des cinq communes environnantes, a expliqué un journaliste local. L'impact direct et indirect du projet sur l'habitat naturel des Mikea ne serait donc pas forcément amené par l'exploitation proprement dite mais par les effets indirects de l'exploitation. » 3 800 emplois seraient créés par la production minière à compter de fin 2021 mais le directeur souligne que les phénomènes d'importation de main d'œuvre comme ce fut le cas pour QMM à Tolagnaro ne se produiront pas.

27/04 - Dubaï : des baobabs de Madagascar exportés et plantés illicitement. Après les bois de rose, ce sont maintenant les espèces endémiques de baobab de Madagascar qui sont touchées par les trafics. Des arbres endémiques plus que centenaires ont été replantés dans une ville durant la nuit. Des journalistes d'investigation tentent de remonter la filière mais les services contactés se renvoient la balle.

29/04 - « Le trafic de tortues radiata s'accroît à une cadence alarmante », titre L'Express. Cinq Astrochelys radiata, objets de trafic vers Bangkok, ont été sauvées par les douaniers de l'aéroport d'Ivato. « Au fur et à mesure que les contrôles sont renforcés, proportionnellement, les trafics se font de plus en plus ingénieux et les auteurs ne manquent pas d'imagination », souligne le directeur général des douanes. « Les fréquentes saisies prouvent que les réseaux mafieux exportant drogues, espèces protégées, produits illicites et prohibés persistent. Pour y faire face, la douane a optimisé l'analyse de risques et procédé à toutes les anticipations possibles », affirme son service d'information.

18/04 - La « Base Toliara » de Ranobe saccagée et brûlée par une dizaine de villageois qui protestent contre le projet. Les gendarmes venus en renfort pour rétablir l'ordre ont été pris à partie. Ils ont procédé à des tirs en l'air. Un ultimatum de 72 heures a été lancé à l'Etat pour qu'il réponde à leurs revendications. Pour Jean Bruno Ramahefarivo, directeur général de Base Toliara, l'opération a été montée avec la complicité de médias locaux qui ont retransmis les incidents à la TV.

Midi redoute que ces actes nuisent au climat des affaires. La question se pose de savoir si le principe de la protection des investissements étrangers est respecté à Madagascar, écrit le quotidien. « Les autorités ne prennent visiblement pas les mesures qui s'imposent pour attirer les investissements miniers. Au contraire, les grands investisseurs miniers sont plutôt devenus les cibles des mauvais agissements des politiciens », à la différence de certains pays africains comme la Guinée qui a démontré sa capacité à mener des actions efficaces de promotion des investissements miniers.

« Base Toliara » a déclaré que ces pillages n'affecteront pas le calendrier du projet mais la société réclame la prise de responsabilité de l'Etat. Le ministre des mines a lancé un appel au calme et au rétablissement du dialogue.

20/04 - « Base Toliara » - La société civile exhorte le chef de l'Etat à prendre la décision de renoncer à ce projet minier. Dans un communiqué du 28 mars, le CRAAD-OI et le Collectif Tany avaient rappelé que les communautés locales qui s'opposent depuis plusieurs années au projet d'exploitation d'ilménite « Base Toliara » attendent du président de la République la décision d'arrêter définitivement ce projet minier. L'absence de réponse à leurs revendications a abouti tout récemment à des manifestations de violence et à des pillages.

Les deux organisations exhortent le chef de l'Etat « à prendre une décision qui puisse prouver aux communautés concernées que leurs demandes ont été entendues, et que leurs droits fondamentaux sont respectés. »⁶

29/04 - Affaire Base Toliara : pourparlers avec les parties concernées. Suite aux incidents survenus, une délégation gouvernementale s'est rendue sur place pour mener des pourparlers avec les parties concernées. Les discussions ont abouti à des résolutions, signées par chaque partie. Parmi les engagements pris figure la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les diverses associations (jeunes chômeurs, Mazoto...) et les propriétaires de terrains et de tombeaux. Des procès-verbaux seront établis après chaque rencontre. L'Etat s'engage à contrôler les cahiers des charges socio-environnementaux du projet. Il a également été convenu que toute forme de violence sera sanctionnée. Une demande d'autorisation devra être déposée auprès des autorités avant chaque manifestation.

06/04 - Madagascar National Parks (MNP) tire la sonnette d'alarme sur les impacts négatifs de l'installation de migrants du Sud dans le parc national d'Ankarafantsika. « Depuis le mois d'août jusqu'à maintenant, environ 2 à 3 autobus transportant chacun une cinquantaine de personnes en provenance du Sud, soit entre 100 et 150 personnes, arrivent par semaine aux alentours d'Ankarafantsika. Ils sont invités par des 'patrons' en vue de renforcer l'équipe de main d'œuvre qui défriche le parc. Ils pratiquent des cultures de maïs et d'haricots, déplore le directeur du parc. Bon nombre de migrants sont à la recherche continue des terrains fertiles. Etant obligé de rembourser leurs frais de transport lors de la prochaine récolte, les nouveaux venus sont forcés d'assurer en même temps le paiement de leur dette et leur survie. Un fait qui aggrave les pressions anthropiques telles que la coupe illicite, la carbonisation, la chasse et le braconnage. » Près de 30 ha de cultures illicites ont été détruites l'an dernier suite à un arrêté de la préfecture de Mahajanga et avec l'appui des forces de l'ordre. Malgré tout, le défrichement, suivi d'incinération pour la culture de rente, progresse. La superficie des terres défrichées puis cultivées a atteint près de 68 ha depuis le début de l'année. Les coupes des bois à l'intérieur du parc s'intensifient pour produire du charbon de bois.

09/04 - La forêt primaire de Vohibola à Ambinaninony-Brickaville, l'une des dernières forêts humides de l'Est, fortement menacée de disparition. Des intérêts divergents mettent en péril sa gestion⁷. Quinze personnes ont été arrêtées. Des activités illicites d'exploitation se poursuivent malgré les interventions du ministère de l'environnement. Des bois précieux sont extraits, du charbon est chargé sur des camions ou des chaloupes, des lémuriens sont retrouvés morts empoisonnés devant un hôtel appartenant à un couple d'étrangers. Des membres de l'association « Razan'ny Vohibola », gestionnaire de la forêt, ainsi que d'autres personnes, figurent parmi les personnes arrêtées. « Les enjeux de cette exploitation illicite des ressources de la forêt de Vohibola tournent autour d'intérêts d'opérateurs économiques ayant le bras long auprès des autorités locales », soulèvent des journalistes d'investigation. Plus d'un millier d'individus auraient investi la forêt pour se livrer à des activités illicites. Les communautés locales reçoivent des menaces de mort. Les douze villageois membres de l'association Razan'ny Vohibola, arrêtés puis conduits à Toamasina pour être enquêtés au bureau de la direction régionale de l'environnement, ont déposé une plainte pour diffamation, indique *La Vérité*. Une équipe aux ordres du directeur régional, avec six gendarmes de Brickaville, les a cueillis chez eux. Les yeux bandés, les villageois accusés de trafic de bois précieux ont été photographiés et filmés par des journalistes complices des autorités. Puis l'information selon laquelle la direction de l'environnement a pu démanteler une filière de trafiquants a inondé les médias locaux, provoquant un tollé. Une manifestation s'est tenue devant les bureaux de la direction pour exiger la libération immédiate des villageois. Deux d'entre eux ont retrouvé rapidement la liberté, dont Joël Talata, 84 ans, tangalamena [chef traditionnel] du village d'Ambalahasina qui il est aussi le président de l'association. Dix autres ont été retenus toute la journée. « Ils nous ont traités comme si nous étions des criminels », s'offusque l'un d'entre eux. Tous se disent soucieux de préserver la forêt de Vohibola. Ils accusent les responsables régionaux de ne pas traquer les braconniers et leurs complices.

30/04 - Des responsables du ministère de l'environnement seraient impliqués dans l'exploitation de la forêt de Vohibola. Ils sont destitués. La décision fait suite au limogeage du directeur régional de l'environnement et du chef de cantonnement de Brickaville. Ce dernier a été pris en flagrant délit par le ministre

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/77/33/448497/123401511.pdf>

⁷ Cf. article du Monde Afrique du 18/04/19 - Tribune d'Alexandre Poussin - https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/18/sauver-la-foret-de-vohibola-ne-tient-qu-a-la-determination-du-gouvernement-malgache_5452217_3212.html

Alexandre Poussin est le cofondateur de l'association Razan'ny Vohibola. De 2014 à 2018 il a fait le tour de Madagascar avec sa femme et leurs deux enfants en charrette à zébus. Une aventure dont il a fait un film intitulé *Madatrek*. Cf. Le Monde Afrique du 22/04/19 - A Madagascar, les lémuriens et leur forêt menacés par le braconnage - A Vohibola, sur la côte est de la Grande Ile, les arbres tombent et la biodiversité est pillée en toute impunité. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/22/a-madagascar-les-lemuriens-et-leur-foret-menaces-par-le-braconnage_5453433_3212.html?xtmc=madagascar&xtr=2

Alexandre Georget durant sa visite de la réserve. Le maire de la commune de Vohibola pourrait, comme le chef de cantonnement, être mêlé à des affaires de production et de commerce illicites de charbon de bois. Lors de sa rencontre avec la population, Alexandre Georget a souligné que l'association Razan'i Vohibola, chargée de la gestion de la forêt, n'a pas respecté son cahier des charges. « *Vous n'avez pas protégé la forêt et n'avez pas assuré la restauration forestière* », a-t-il dénoncé. Une évaluation sera effectuée en mars 2020 pour déterminer si cette association pourra continuer à gérer la réserve.

09/04 - 82 tortues Radiata saisies lors d'un contrôle de routine dans une gare routière de la capitale.

Depuis le début de l'année, 219 tortues ont fait l'objet d'une saisie, la majorité lors de contrôles routiers. De 2015 à 2017, plus de 7 000 tortues ont été saisies sur les routes nationales mais les trafiquants transportent de plus en plus leur marchandise par voie maritime, longeant la côte ouest pour rejoindre les villes portuaires de Morombe, Mahajanga, voire l'île de Nosy-Be.

10/04 - Gestion halieutique - Les exploitations marines industrielles s'accroissent sur les côtes, les petits pêcheurs haussent le ton.

La voix des exploitants traditionnels a retenti lors du regroupement des communautés des Aires marines gérées localement (LMMA), qui vient de se tenir. Le regroupement était organisé par le réseau Mihary qui a pour objectif de renforcer les compétences des leaders de ces communautés en termes de gestion et de conservation des aires marines qui sont sous leur responsabilité. Les petits pêcheurs jugent la situation alarmante. Les gros opérateurs outrepassent les délimitations de zone imposées par la loi en pénétrant dans les zones protégées ou dans les zones de pêche réservées à la pêche traditionnelle.

10/04 - Vente de carbone : signature du contrat en juillet, après des mois de procédure.

L'annonce a été faite par le coordonnateur national du Bureau national de coordination Redd+ (BNC Redd+) en marge d'un atelier sur le carbone forestier à Madagascar. Le ministère de l'environnement et du développement durable a soumis son programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre à Paris en juin 2018. 70 millions de dollars ont été accordés à Madagascar. Le programme a reçu l'approbation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), offrant l'opportunité à la Grande île de vendre 13,7 millions de tonnes de crédits carbone. « *Avec les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les forêts humides d'Atsinanana, Sava, Sofia, Alaotra Mangoro et Analanjirofo, Madagascar peut bénéficier de ce montant qui sera réparti sur cinq ans* », indique le coordonnateur national.

16/04 - « Des cimetières soit braqués comme des banques », écrit le site 2424.mg. « *Une pratique malheureusement de plus en plus courante et récurrente ces dernières années* ». 'Talatavolnondry - cent cadavres dépouillés de leurs ossements' titrait L'Express le 15 avril. Sans chercher bien loin, encore une fois, on pourrait dire que tout est bon pour chercher de l'argent à Madagascar. Une matière de plus exportée, illégalement. (...) Mais la vraie question est de savoir, à qui profite ce trafic ? Le circuit et les acheteurs à l'étranger, et qui sont les protecteurs de ces personnes ? Les chiffres peuvent donner le tournis pour les saisies effectuées, 900 kg par-ci, 3 tonnes par là... Imaginez un instant, le volume non identifié, et l'absence de statistiques claires en zone rurale isolée. Pour en arriver là, on peut dire que Madagascar va terriblement mal, pour que des cimetières soit braqués comme des banques, à la différence que les banques des os se transforment en cash. (...) Prions pour les familles de ces tombes pillées par cette sauvagerie sans nom, que leurs larmes et leur colère soit entendues par l'État. »

► Coopération, bailleurs de fonds

03/04 - La Norvège a officialisé sa 4e contribution au fonds commun du projet de Soutien au cycle électoral de Madagascar (SACEM) pour l'organisation d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives. La Norvège, qui a déjà contribué au projet SACEM à hauteur de près d'un million de dollars en 2017 et 2018, apportera 350 000 dollars supplémentaires pour l'organisation des législatives. Le représentant du PNUD a souligné l'importance de la contribution norvégienne, qui arrive à un moment clé. Lancé en janvier 2017, le projet SACEM est mis en œuvre par le PNUD et financé par une série de partenaires techniques et financiers (PNUD, UE, Norvège, USAID, Allemagne, France, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Corée du Sud, Suisse, Australie).

09/04 - L'Usaid finance un grand projet de santé. En partenariat avec le ministère de la santé, il lance le programme « *Accessible Continuum of care and essential services sustained* » (Access) au bénéfice de 16 millions de personnes dans 13 régions. « *C'est le plus grand investissement que le gouvernement américain n'a jamais fait à Madagascar pour améliorer la santé des Malgaches* », a déclaré Michael Pelletier, ambassadeur des États-Unis. A hauteur de 90 millions de dollars, le programme a pour but de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile en améliorant et en développant les services de santé sur la période 2018 à 2023.

10/04 - Travail décent : les efforts de Madagascar retransmis en direct dans le monde. Dans le cadre de la célébration du 100e anniversaire de l'OIT, Madagascar figure parmi les 24 pays du monde, dont 4 en Afrique, qui ont été sélectionnés pour participer au « *Tour du monde de l'Organisation internationale du travail en 24 heures* ». « *A cette occasion, le monde entier suivra comment Madagascar s'engage à promouvoir l'emploi décent des jeunes et combattre le travail des enfants* », a fait valoir le directeur de l'OIT pour Madagascar.

10/04 - Une réunion du comité de pilotage des projets en charge du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix à Madagascar s'est tenue à la primature. L'octroi de ce fonds résulte d'une sélection stricte. L'étude du cas de la Grande île a commencé en 2014. Elle a été déclarée éligible en 2015 et les projets ont été lancés en 2016, touchant plusieurs domaines stratégiques comme la bonne gouvernance, la réforme du secteur sécurité et la stabilisation du Grand Sud. Grâce aux efforts de l'Etat en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et pour le rétablissement de la sécurité, la seconde phase de ce projet est enclenchée, avec l'appui du SG des Nations unies.

11/04 – Coopération chinoise - Les travaux de réhabilitation de la RN 5A reliant Ambilobe à Vohémar vont débiter. L'accord-cadre relatif au déblocage du financement a été conclu entre le ministre des affaires étrangères, Naina Andriantsitohaina, et le chargé d'affaires de l'ambassade de Chine, en présence du président de la République. 158 km de route sont concernés par ce projet, qualifié de « *projet du siècle* » par l'ambassade de Chine, dont le coût est estimé à 150 millions de dollars. Cet axe stratégique est réputé impraticable depuis de longues années. Pendant une cinquantaine d'années, il a fait l'objet de promesses non tenues par les pouvoirs successifs. La construction de cette route figure parmi les promesses annoncées par le chef de l'Etat durant sa campagne électorale, tout comme plusieurs autres projets d'envergure. Les travaux confiés à l'entreprise chinoise China Road and Bridge Corporation dureront environ 20 mois. Le projet de réhabilitation de cet axe avait été lancé en août 2018 sous la présidence Rajaonarimampianina qui avait même donné le 1^{er} coup de pelle en pleine campagne électorale pour la présidentielle. Initialement, c'est l'UE qui avait effectué l'étude du financement mais elle n'avait pas donné suite, faute de ressources suffisantes. En août 2017, déjà, le ministère des travaux publics avait fait part d'un accord de principe du gouvernement chinois. *Tribune* écrit : « *A moins de 4 mois de son investiture, le nouveau président n'est pas à sa première transformation des essais déjà conclus par son prédécesseur. Pas plus tard que le week-end dernier, il a lancé les travaux de construction d'une voie rapide reliant le port de Toamasina à la RN 2, un projet dont la réalisation a été également négociée par le régime Rajaonarimampianina alors que l'étude a été effectuée sous le régime de Marc Ravalomanana. Le projet de mise en place de 'Textile City' à Moramanga, évoqué par Andry Rajoelina lors de sa première visite d'Etat à l'île Maurice au mois de mars, fait également partie d'un projet initié par Hery Rajaonarimampianina en 2017 dans le cadre du lancement d'une 'Zone économique spéciale' (ZES)* » *L'Express* conclut : « *Cette route est appelée à booster la croissance économique de deux régions enclavées mais à très fort potentiel, avec des richesses comme l'or, la vanille, le girofle et le cacao.* »

13/04 - La diaspora au service du développement - Le ministère des affaires étrangères, en collaboration avec le ministère de la communication et de la culture et avec le soutien de l'OIM, a lancé le programme « *Loharano* ». L'objectif est de mobiliser les jeunes de la diaspora en faveur du développement à travers une démarche volontaire, a indiqué le ministre Naina Andriantsitohaina. Pour cette première édition, 15 jeunes volontaires seront sélectionnés parmi les candidatures reçues des résidents en Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Ils effectueront un séjour de trois mois à Madagascar. Les frais seront couverts par le programme.

29/04 - La Banque mondiale va débiter 392 millions de dollars pour Madagascar, ont annoncé Andry Rajoelina, et le président de la Banque mondiale, David Malpass en visite dans la Grande île. « *La Banque mondiale est à l'écoute des priorités énoncées dans le cadre de l'initiative pour l'émergence de Madagascar (IEM), a déclaré Andry Rajoelina lors d'une conférence de presse commune. Ces 392 millions de dollars auront un impact concret et durable dans la vie sociale du pays car ils seront directement investis dans ces défis prioritaires* ». La somme sera répartie entre quatre secteurs : l'aide aux familles démunies (90 millions), l'amélioration de l'accès à l'électricité (150 millions), la sécurisation des titres fonciers dans un contexte d'occupation illégale de terres (52 millions) et une aide budgétaire à hauteur de 100 millions. « *La Banque mondiale octroie des financements chaque année à Madagascar, mais c'est la première fois qu'elle accorde une aide budgétaire de 100 millions de dollars* », a précisé son président. Cette aide devrait être intégrée à la loi de finances rectificative 2019. Le nouveau président de la Banque a aussi annoncé que son institution et le gouvernement malgache allaient poursuivre les discussions en vue du déblocage, dans le courant du mois de juin, de 450 millions de dollars supplémentaires. Parmi les objectifs évoqués, le développement des infrastructures routières, dont la réhabilitation de la RN44 reliant Moramanga au grenier rizicole d'Ambatondrazaka ainsi que la réhabilitation de la RN12A reliant Vangaindrano à Tolagnaro.

Madagascar est la première destination étrangère du président de la Banque mondiale depuis sa prise de fonction. « *Une opération de charme qui pourrait restreindre certaines marges de manœuvre du pouvoir* », estime *L'Express*. Dans les statistiques de la Banque mondiale, la Grande île figure en effet parmi

les 27 pays d'Afrique où l'on constate une hausse relativement forte de la dette, en partie, à cause des créances envers la Chine. Des analystes internationaux craignent que cette dynamique conduise à une insolvabilité de ces États. De crainte de perdre les fonds prêtés, la Banque pourrait avoir comme objectif de tempérer l'endettement des pays africains dont, Madagascar. L'offensive de charme de la Banque pourrait, par ailleurs, être une manière d'éviter que la Grande île ne se détourne des bailleurs traditionnels. Le financement des projets d'infrastructures prévus dans l'IEM nécessite des investissements colossaux. La tentation serait grande pour le pouvoir de faire appel à la Chine, disposant de ressources financières abondantes et peu regardante en matière de bonne gouvernance. Les pays d'Asie, les Emirats et même la Russie cognent à la porte. Reste à voir comment l'administration Rajoelina manœvrera avec les phares des institutions de Bretton Woods braquées sur elle, écrit le quotidien. Et de rappeler que durant la campagne électorale de la présidentielle Andry Rajoelina avait déclaré fermement qu'il n'avait pas besoin des bailleurs de fonds. Autrement dit, qu'il allait financer ses projets avec des fonds hors circuit classique. En terme courant, des financements parallèles. « *Les bailleurs de fonds montrent ainsi leur pouvoir et, malgré l'intention d'Andry Rajoelina de s'en défaire, le voilà pieds et poings liés aux détenteurs de la bourse* » qui, de 2014 à 2018, ont engagé des sommes colossales en faveur de Madagascar.

► Economie

12/04 - Croissance économique forte mais non-inclusive. Faire en sorte que la croissance profite à toute la population. Voilà le principal défi auquel doit s'atteler le gouvernement, lance la représentante de la Banque mondiale, Coralie Gevers, en avant-propos de l'édition du printemps 2019 de la « *Note sur la conjoncture économique de Madagascar* ». Pour la cinquième année consécutive, le taux de croissance économique (5,2% en 2018) a été supérieur au taux de croissance démographique, estimé à 2,7 %. Les perspectives de croissance économique à moyen terme sont positives. En revanche le taux de pauvreté reste élevé avec 75 % de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour. Les secteurs porteurs de croissance ne concernent pas les plus pauvres, qui vivent dans les zones rurales. Le défi est donc de rendre cette croissance plus inclusive. Il est recommandé à l'Etat de privilégier les investissements publics dans les secteurs sociaux et productifs plutôt que les subventions non ciblées, notamment celles adressées au secteur pétrolier et à celui de l'énergie (le gouvernement a effectué des transferts budgétaires directs de plus de 580 millions de dollars à la Jirama entre 2008 et 2018). Coralie Gevers soutient l'accroissement de l'accès à une énergie fiable, durable et abordable. Devraient être facilités l'accès au crédit et aux infrastructures ainsi qu'une plus grande connectivité des agriculteurs aux marchés.

05/04 - Les négociations entre l'Etat et les pétroliers concernant la fixation des prix des carburants sont dans l'impasse. Un bras de fer qui est en passe de s'intensifier avec une possible décision des pétroliers de suspendre les importations de carburants à partir de ce mois. Mais « *pour le moment, on n'a pas encore à s'inquiéter car le pays dispose d'au moins 6 mois de stock de carburants* », indique un spécialiste. Le différend, toujours non réglé, remonte au mois de mai 2018. L'objectif de ces négociations est à la fois de protéger les consommateurs contre une hausse importante des prix mais aussi de ne pas grever les finances de l'Etat en accordant des subventions aux pétroliers, une facilité condamnée par le FMI. L'Etat veut réviser le contrat liant la Jirama à ses fournisseurs de fuel mais la partie est loin d'être gagnée. « *Les fournisseurs tiennent entre leurs mains la vie de la nation* », s'alarme L'Express. La population attend stoïquement la baisse des factures d'électricité, la fin des délestages et la réduction du prix des carburants, comme cela lui avait promis durant la campagne électorale, poursuit le quotidien.

03/04 - La société Tiko Agri sort de son silence. La société appartenant à Marc Ravalomanana est décidée à récupérer via la justice ses terrains d'Andohatapenaka que l'Etat lui avait retiré en 2016, sous la Transition, pour les attribuer à la Société d'équipement immobilière de Madagascar (Seimad), en vue de construire une station-service et une gare routière. Une procédure entachée d'irrégularité, selon l'avocat de la société, pour qui seule une décision de justice pouvait annuler les quatre titres fonciers qui attestent que ces terrains appartiennent bien à Tiko Agri, filiale du groupe Tiko. L'Etat avait annulé ces titres via un simple arrêté ministériel.

05/04 - La Seimad dénonce « l'ingérence de l'ancien président Marc Ravalomanana, également conseiller spécial auprès du maire de la commune d'Antananarivo, dans les affaires courantes de la commune. [Une ingérence] qui handicape les décisions prises par cette dernière, qui semble avoir pris la position de défendre les intérêts de Tiko Agri coûte que coûte. » La société Tiko Agri a saisi la justice pour demander l'annulation du titre inscrit au nom de la Seimad.

05/04 - Madagascar a besoin de 12,4 millions de dollars pour réaliser le recensement général de l'agriculture qui devrait se dérouler de juillet 2019 à décembre 2022. La FAO va apporter son concours. Selon le ministre Lucien Ranarivelo, « *le nouveau recensement devrait permettre de renouveler les données structurelles sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt, de produire des données de référence de qualité et des bases de sondage pour diverses enquêtes sur le secteur rural en vue de satisfaire les besoins divers des utilisateurs, et un meilleur pilotage des projets/programmes à venir* ». Le dernier recensement agricole réalisé

à Madagascar remonte à 2004/2005. Le pays manque d'informations statistiques structurelles, actuelles et fiables sur le secteur agricole et rural dans son ensemble, nécessaires pour planifier son développement, formuler des stratégies et assurer le suivi des performances du secteur.

18/04 - Les problèmes relationnels ayant perturbé le fonctionnement de la société Kraoma seraient sur le point d'être résolus grâce au partenariat avec la société russe Kraoma Mining, selon *Newsmada*. Le directeur d'exploitation, Mamy Dominique Rajoelison, annonce l'apurement des arriérés de salaires (de l'ordre de 996.000 dollars) et l'acquisition de nouveaux équipements d'une valeur de 100.000 dollars, ainsi qu'un important investissement dans des volets sociaux (cantines, soins médicaux et médicaments gratuits...). Le seuil de production de 220 tonnes par jour est sur le point d'être atteint.

24/04 - Emirates a déposé sur le bureau de l'Aviation civile de Madagascar une demande de droit de trafic afin d'ouvrir une ligne Dubaï - Antananarivo. L'arrivée éventuelle de la compagnie du golfe ne serait pas une bonne nouvelle pour Air Madagascar en pleine phase de redressement sous l'aile d'Air Austral, entrée dans le capital de la compagnie nationale malgache à hauteur de 49 %. Si le gouvernement malgache fait droit à la demande d'Emirates ce qui n'est pas acquis dans la mesure où des liens très étroits unissent Air Madagascar et les autorités malgaches les conséquences pourraient être dévastatrices. La stratégie d'Emirates consiste à alimenter son hub de Dubaï. Elle l'a mis en œuvre à Maurice, de manière progressive. Les autorités mauriciennes s'étaient émues de cette situation accusant Emirates ne pas avoir tenu ses promesses de promotion de l'île Sœur sur le marché arabe. Et d'accuser la compagnie du Golfe qui se vantait au bout d'un an d'exploitation de ses A380 d'avoir transporté plus de 251 000 passagers et d'avoir siphonné le trafic au départ de Plaisance pour le faire passer par Dubaï. « *Il faut que les règles du jeu soient respectées* » a réagi le président du conseil d'administration d'Air Madagascar, Eric Koller. Le contrat conclu en 2017 par la compagnie nationale avec son partenaire stratégique Air Austral contient une clause de non concurrence. Le PCA d'Air Madagascar estime que le gouvernement doit respecter cette clause qui dispose notamment que pendant trois ans, on ne devrait octroyer de droit à quiconque. Il semble cependant optimiste en soulignant par exemple qu'avec le nouveau gouvernement, il n'y a plus eu de fréquences supplémentaires accordées à l'Ethiopian Airlines.

► Social

02/04 - Les membres du SECES, section Antananarivo, poursuivent leur mouvement de grève et ont manifesté à l'entrée du campus d'Ankatso pour réclamer le paiement de leurs heures complémentaires ainsi que le réajustement des droits des retraités. Insatisfait des pourparlers qui se sont tenus avec le ministère de l'enseignement supérieur, le syndicat menace de décréter une année blanche.

11/04 - Pour renforcer les mesures de suspension des cours, les enseignants ont bloqué l'entrée du campus. Les étudiants se déclarent solidaires. « *Dans le souci d'assurer que l'enseignement revienne à la normale à l'université, et de revendiquer nos droits d'étudier, nous n'avons d'autres choix que de renforcer le mouvement des enseignants pour qu'ils puissent obtenir gain de cause dans les plus brefs délais*, a déclaré un représentant des étudiants. *A défaut d'un consensus entre les enseignants et les autorités compétentes dans un bref délai, nous allons manifester.* »

13/04 - Les étudiants de l'université d'Antananarivo entrent en grève pour mettre en avant leurs revendications concernant les problèmes liés à l'application du système LMD, ainsi que pour alerter sur les problèmes d'infrastructures et d'insécurité au niveau du campus universitaire.

Des accrochages se sont produits sur le campus, l'Emmo/reg a lancé des grenades lacrymogènes. Le président d'une association d'étudiants condamne le non-respect de la franchise universitaire par les forces de l'ordre.

17/04 - « Le premier ministre a accepté une partie de nos revendications », a fait savoir le président du Seces Antananarivo.

Quant aux étudiants, leur rencontre avec le ministre de l'enseignement supérieur a déjà avorté trois fois. La mobilisation se poursuit sur le campus.

Taux de change au 30/04/19 : 1 euro = 4 082 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, APOI, Moov, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg, réseau Malina